



BHVSIS-SA

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

SOMMAIRE

Du 19/09/2023, semaine du 11 au 17/09/2023

Le BHVSIS-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Pour accéder à la thématique souhaitée, **cliquez directement sur le titre.**

		<u>Fièvre catarrhale ovine en Europe : émergence du sérotype 3 aux Pays-Bas.</u>
		<u>Infections à virus West Nile en Europe : poursuite des déclarations en Europe.</u>
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe : premiers cas sauvages en Slovénie sur des cygnes.</u>
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène sur le continent américain : pas de nouvelle déclaration en zone Caraïbes.</u>
		<u>Maladie hémorragique épizootique en Europe : poursuite des détections en Espagne et au Portugal.</u>
		<u>Peste porcine africaine en Europe : poursuite des détections de la maladie en Suède.</u>
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite : <i>Aethina tumida</i> en Océan Indien, rage classique en Europe.</u>

Instructions de lecture : voir en fin de document.

Abonnez-vous





EMERGENCE DU SEROTYPE 3 AUX PAYS-BAS

Les essentiels

- Vingt-huit foyers déclarés aux Pays-Bas dans des élevages bovins, ovins/caprins ou mixtes.

Section rédigée en collaboration avec le LNR¹ de l'Anses Maisons Alfort.

Vingt-huit foyers de fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 3 ont été détectés aux Pays-Bas autour d'Amsterdam entre le 06 et le 08/09/2023. Ils impliquent des élevages bovins, ovins et caprins, ou mixtes comptant 1 à 552 animaux (source : Commission européenne le 18/09/2023). Une présentation a été faite au CPVAAADA du 14/09/2023 précise la situation et les mesures mises en place au 14/09/2023 (source : [CPVAAADA du 14/09/2023](#)).

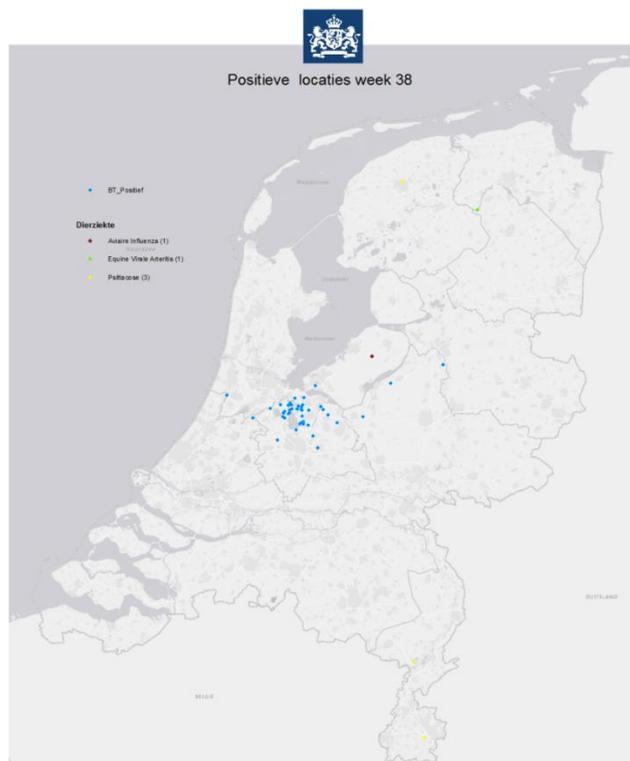


Figure 1. Localisation des foyers de FCO (●) au Pays-Bas au 18/09/2023 (source : [NVWA consulté le 18/09/2023](#))

Episode FCO de sérotype 8 en cours dans le sud du massif central

Un épisode de sérotype 8 est en cours, occasionnant de la mortalité. La préfecture de l'Aveyron alerte sur la recrudescence de cas cliniques dans le sud du Massif Central et notamment dans le département depuis le mois d'août dernier (source : [la Dépêche le 15/09/2023](#)). Au 15/09/2023, plus de 300 foyers présentant des signes cliniques étaient recensés (source : LNR le 19/09/2023)

Le séquençage NGS a été réalisé par la plateforme nationale de Génomique (ANSES-Ploufragan) à partir de plusieurs sangs virémiques. Les pourcentages d'homologie montrent qu'il s'agit d'une souche de sérotype 8 différente de celles qui ont circulé en Europe depuis 2006. L'origine de cette nouvelle souche reste indéterminée.

Cet évènement est indépendant de l'émergence du sérotype 3 aux Pays-Bas.

¹ Emmanuel Bréard, Corinne Sailleau, Stephan Zientara



POURSUITE DES DECLARATIONS EN EUROPE

Les essentiels

- **Allemagne** : cinq nouvelles déclarations.
- **France** : pas de nouvelle déclaration.
- **Hongrie** : six nouvelles déclarations sur des équidés.
- **Italie** : 21 nouvelles déclarations au sein de l'avifaune sauvage et une chez un équidé.

Section rédigée en collaboration avec le LNR West Nile, SpF, CNR arboviroses et le Respe.

Allemagne

La première déclaration de la saison en Allemagne a concerné une chouette hulotte détectée le 18/07/2023 dans un zoo (Dessau) au nord de Leipzig (source : Commission européenne le 24/07/2023).

Deux cas dans l'avifaune captive (bernache cravan et chevalier gambette), deux dans l'avifaune sauvage (*Accipitridae* espèce non précisée et harfang des neiges) et un équidé ont été détectés dans le Brandebourg, Berlin, Rheinland-Pfalz et Saxe entre le 15/08 et le 08/09/2023 portant à 18 le nombre total de déclarations cette saison (source : Commission européenne le 18/09/2023).

Espagne

Les autorités espagnoles ont annoncé que les protocoles de surveillance programmée (en particulier de la surveillance entomologique) débuteraient début juin, et non au 01/07 comme habituellement (source : media le 17/05/2023).

Le premier foyer équin a été détecté le 05/07/2023 dans la communauté autonome de Valence. Deux foyers équins ont été détectés, le 19/08/2023 en Andalousie et Estramadure (source : Commission européenne le 04/09/2023). Les sept derniers foyers ont été détectés dans les mêmes communautés autonomes (Andalousie, Catalogne Estramadure et Valence) entre les 18 et 26/08/2023 (source : Commission européenne le 11/09/2023).

Un premier cas a été détecté au sein de l'avifaune sauvage le 29/07/2023 à Barcelone chez un goéland leucopée (source : Commission européenne le 21/08/2023). Cinq cas ont été détectés entre le 16/06 et le 23/08/2023 en Castille-la-Manche, Castille-et-Leon et Andalousie chez des rapaces (source : Commission européenne le 04/09/2023). Un dernier cas a été détecté chez un hibou moyen-duc à Séville (Andalousie) le 03/08/2023 (source : Commission européenne le 11/09/2023).

France

Un premier foyer a été détecté dans le pays, en Gironde, chez un équidé le 29/06/2023 (source : LNR le 04/08/2023 – Cf. [Note](#)).

Un second foyer a été détecté le 01/08/2023 chez un équidé en Charente-Maritime. Dans ce même département au sein d'un zoo, cinq flamands du Chili (*Phoenicopterus chilensis*) ont été détectés positifs (Source : communication du LNR West Nile de L'Anses Maisons-Alfort).

Le virus a été détecté chez un autour des palombes, retrouvé mort le 27/08/2023 en Charente-Maritime (Source : Réseau Sagir et LNR le 01/09/2023).

Le virus West Nile circule activement en Charente-Maritime avec des cas d'infection chez les équidés et dans l'avifaune captive et sauvage.

Les deux derniers foyers équins ont été détectés (source LNR le 11/09/2023) :

- en Gironde (le second dans ce département, cf supra) : la suspicion d'infection aiguë avait été émise le 16/08/2023. Elle a été confirmée par le LNR West Nile suite à la réalisation d'un test de séroneutralisation sur un échantillon reçu le 21/08 et suite à la réalisation d'ELISA IgM et IgG complété de nouveau par une séroneutralisation sur un échantillon réceptionné au laboratoire le 05/09. Ce cas correspond au second cas équin d'infection aiguë West Nile confirmé par le LNR.



- dans les Bouches-du-Rhône : il s'agit du premier foyer équin dans le département, il a été détecté dans la commune de Cadolive. Le diagnostic de première intention a été réalisé les 28 et 29/08/2023 et confirmé par le LNR le 08/09/2023 par ELISA IgM de capture, ELISA de compétition (Innovative diagnostic, Montpellier) et test de séroneutralisation. L'animal a été euthanasié suite à la dégradation de son état général.

Hongrie

La Hongrie a détecté pour la première fois cette saison le 04/08/2023 la présence de fièvre West Nile sur son territoire, chez un équidé dans le centre du pays (source : Commission européenne le 21/08/2023).

Un cas sauvage a été détecté dans la région de Pest chez une cigogne blanche le 09/08/2023 (source : Commission européenne le 04/09/2023).

Six nouveaux cas équins ont été détectés entre les 31/08 et 09/09/2023 (source : Commission européenne le 18/09/2023).

Italie

Le premier cas de la saison 2023 a été détecté par PCR chez une corneille noire (*Corvus corone*) le 04/05 dans la région de Varese en Lombardie (source : Commission européenne ADIS le 15/05/2023). Le cas est confirmé positif de la lignée 2 (source : IZS consulté le 22/05/2023).

En parallèle, un foyer équin et un pool de moustiques ont été détectés positifs à la lignée 1 en Sicile sur la commune de Ramacca. Les suspicions et confirmations sont datées du 04/05/2023 (source : IZS consulté le 22/05/2023).

Les nombreuses détections de cas/foyers se poursuivent avec un foyer équin détecté le 24/08/2023, le premier en Sardaigne, et 21 cas au sein de l'avifaune sauvage entre le 03/08 et le 01/09/2023 dans le nord du pays (Piémont, Vénétie, Lombardie, Frioule-Vénétie Julienne et Emilie-Romagne) (source : Commission européenne le 18/09/2023). La lignée 2 est confirmée sur la grande majorité des détections dans le nord du pays (source : [IZS consulté le 18/09/2023](#)).

Humains

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine a reçu le signalement le 27/07/2023 du premier cas humain autochtone d'infection à virus West-Nile chez une personne résidant à Bordeaux. Ces cas représentent les premiers cas humains dont l'infection a été acquise en Nouvelle-Aquitaine. Jusqu'à présent, en France, les infections humaines à virus West-Nile n'avaient été retrouvées que dans le pourtour méditerranéen (régions PACA et Occitanie).

- En Nouvelle-Aquitaine, onze cas humains ont été notifiés dont les symptômes ont débuté entre le 15/07 et le 15/08/2023 : dix cas en Gironde (résidant dans la Métropole bordelaise) soit trois de plus que la semaine dernière et un cas en Charente-Maritime. Des investigations sont en cours chez trois autres personnes (Source : [SPF le 11/09/2023](#)).
- En région Paca, **8 cas d'infection à virus West Nile** ont été validés par le CNR des arbovirus. Il s'agit de cas autochtones résidant dans les départements des **Bouches-du-Rhône**, du **Var** et des **Alpes-Maritimes**. Les cas ont débuté leurs signes entre le 17/07/2023 et le 31/08/2023 (source : [SPF veille hebdo PACA du 13/09/2023](#)).
- En Corse : un cas humain a été détecté en Haute-Corse (Source : communiqué de presse ARS du 31/08/2023).

La transmission du virus de la fièvre West Nile est active dans ces trois régions.

L'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) publie tous les vendredis un bilan hebdomadaire des cas humains de fièvre de West Nile pour les pays UE et voisins (Source : [ECDC Weekly updates](#)).

Le tableau 1 renseigne le nombre de cas humains détectés depuis le début de la saison (01/06/2023), avec un nombre élevé de déclarations en Italie.



Tableau 1 : Nombre de cas et foyers détectés chez l'avifaune, les équidés et chez les humains depuis le 01/05/2023 pour les foyers/cas animaux (mois du premier foyer détecté de la saison) et depuis le 01/06/2023 pour les cas humains (date de début de la saison par l'ECDC) dans les pays d'Europe (UE et voisins) (source : Commission Européenne ADIS 18/09/2023 et ECDC weekly dataset du 13/09/2023).

Pays	Date de détection du premier évènement	Avifaune libre ou captive*	Equidés	Humains
Allemagne	08/07/23	15	2	3
Bulgarie	01/08/23	1	0	0
Chypre	31/08/23	0	0	1
Espagne	16/06/23	11	17	5
France	29/06/23	1	2	21
Grèce	05/07/23	0	0	118
Hongrie	11/07/23	2	12	23
Italie	04/05/23	102	6	203
Macédoine du Nord	27/07/23	0	0	1
Roumanie	24/07/23	0	0	42
Serbie	15/07/23	0	0	69
Europe	04/05/23	132	38	486

*cette colonne indique le nombre de notifications relatives à des cas en avifaune libre et captive ce qui ne correspond pas au nombre d'animaux concernés, plusieurs animaux pouvant être indiqués dans une même notification.

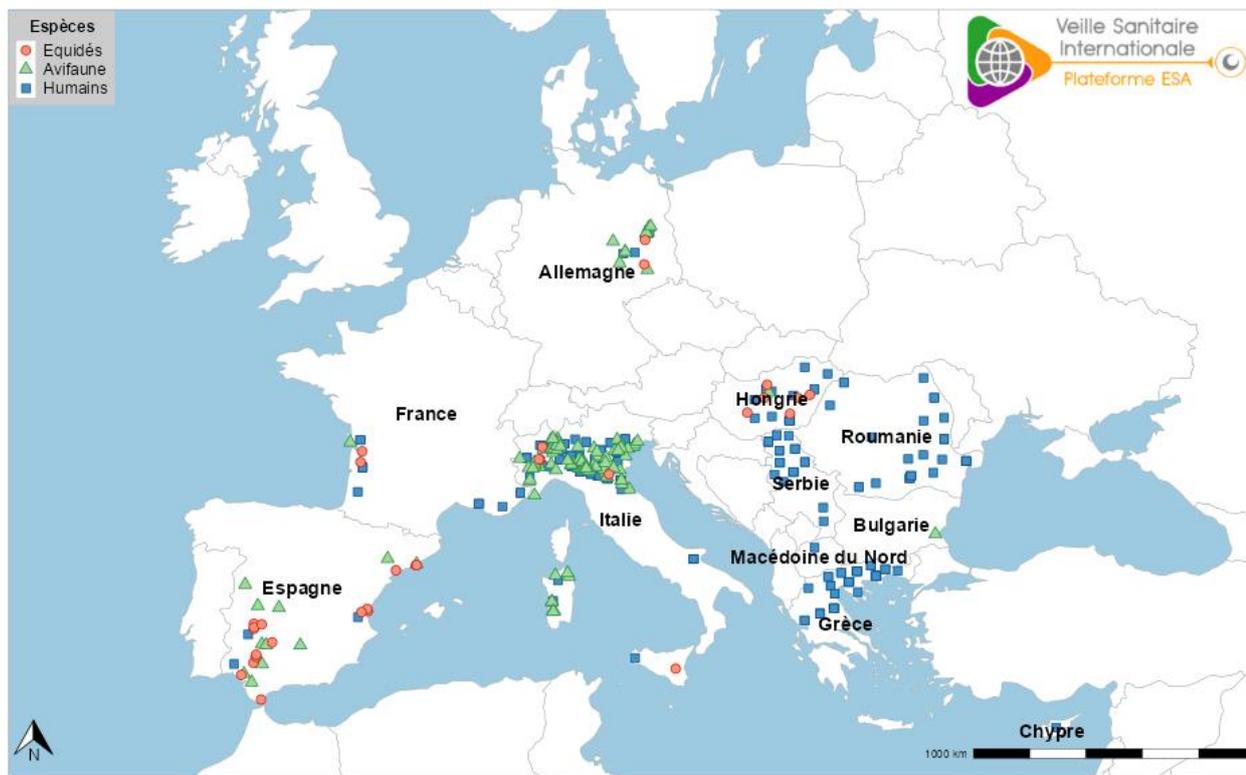


Figure 1 : Cas d'infection par le virus West Nile depuis le 01/05/2023 pour les foyers/cas animaux (mois du premier foyer détecté de la saison) et depuis le 01/06/2023 pour les cas humains (date d'ouverture de la saison par l'ECDC) (source : Commission Européenne ADIS le 18/09/2023, ECDC weekly dataset du 13/09/2023).

Infections à Virus Usutu en santé animale et humaine

Le virus Usutu (USUV) est un virus émergent d'origine africaine, du genre *Flavivirus*, proche du virus de la fièvre West Nile par son vecteur (*Culex*). Il fait l'objet d'une surveillance par le réseau Sagir, le LNR et le CNR des arbovirus, et d'un diagnostic différentiel en cas de suspicion de fièvre West Nile. Cette infection n'est à déclaration obligatoire ni en santé animale ni en santé humaine.

En France, un premier cas d'Usutu en 2023 a été détecté dans le cadre de la surveillance Sagir chez un merle noir trouvé mort le 26/07/2023 dans le Haut-Rhin (source : communication du LNR et du réseau Sagir). La co-circulation avec le virus de la fièvre West Nile en 2023 du virus Usutu en Charente-Maritime a été confirmée par le LNR après la détection du virus chez des merle noir retrouvé mort le 15/07/2023. La maladie a été confirmée chez des merles dans l'Isère les 09 et 07/08/2023, dans l'Indre-et-Loire les 23 et 30/08/2023, ainsi que dans l'Aveyron, la Haute-Vienne et le Rhône, démontrant la circulation du virus dans ces départements (Source : Réseau Sagir et LNR le 16/09/2023). Au 22/08/2023, trois cas humains d'infection ont été signalés en Gironde (Source : SPF le 23/08/2023).

En Italie, deux cas d'infection par le virus Usutu ont été détectés en Lombardie en juillet 2023 (communes de Turate, faucon crécerelle et Cairate, buse variable) (Source : IZS Terramo le 18/08/2023).



PREMIERS CAS SAUVAGES EN SLOVENIE SUR DES CYGNES

Les essentiels

- **Europe** : quatorze pays (nouveau pays : Slovénie) ont détecté la présence de virus IAHP H5N1, et un pays (la Lituanie), la présence d'un virus IAHP H5N6, sur leur territoire (depuis le 01/08/2023). Le sous-type H5N1 représente la majorité des détections.
- **Foyers de volailles** : depuis le début de la saison, des foyers de volailles ont été détectés au Royaume-Uni (n=10 et plusieurs détections en Angleterre et en Écosse en cours de notification) et en Russie (n=2 et un foyer d'oiseaux captifs).
- **Cas sauvages** : nouvelles déclarations en Allemagne (n=3), Finlande (n=1), France (n=3), Irlande (n=1), Pays-Bas (n=2), Royaume-Uni (n=1) et Slovénie (n=2).

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses¹, l'OFB², le CEFE³ et MNHN⁴

Les informations traitées dans cette fiche couvrent une période allant du 01/08 au dimanche précédent la date de publication du BHVSI-SA.

Les dates de bornage des saisons, du 1^{er} août année n au 31 juillet année n+1, sont définies en fonction des périodes de migration descendante (post-nuptiale) des oiseaux sauvages. Sur la base de la biologie des espèces concernées et des données de baguage des anatidés, les premiers migrateurs arrivant en France à partir du mois d'août (observations sporadiques en juillet).

- Un article du Bulletin épidémiologique de l'Anses / DGAL rédigé par l'OFB détaille ces phénomènes migratoires ([lien](#)).
- Les informations sur la saison 2022/2023 sont disponibles dans le [BHVSI du 18/08/2023](#).

Le document Sources de données (à la [partie III.A.4](#)) précise la terminologie utilisée aux niveaux européen et international pour déclarer les cas et foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches de virus de l'influenza au sens de l'OMSA.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP en Europe pour la saison 2023-2024, soit depuis le 01/08/2023.

Depuis le 01/08/2023, **douze foyers de volailles, un foyer d'oiseaux captifs et 87 cas chez l'avifaune sauvage libre** ont été détectés en Europe (Commission européenne ADIS le 18/09/2023).

- Depuis le début de la saison, les détections dans l'avifaune libre sont situées principalement en Europe du Nord avec quelques détections en Europe centrale et du Sud : Allemagne (18), Royaume-Uni (15), Norvège (14), Pays-Bas (10), France (8), Italie (5), Belgique (4), Danemark (3), Finlande (3), Irlande (2), Slovénie (2), Hongrie, Lettonie et Lituanie (Tableau 1 et Figure 1). Ces cas apparaissent majoritairement sur les littoraux. Les nouvelles déclarations de cette semaine sont situées dans les mêmes pays : Allemagne (n=3), Finlande (n=1), France (n=3), Irlande (n=1), Pays-Bas (n=2), Royaume-Uni (n=1). Les premières détections de la saison ont été déclarées en Slovénie (n=2).
- Deux pays ont détecté des foyers de volailles depuis le début de la saison : Royaume-Uni (Écosse, 10 foyers ; détections de foyers en Angleterre et en Écosse en cours de notification (source : [DEFRA le 15/09/2023](#))) et Russie (2 foyers de volailles et un foyer d'oiseaux captifs).
- Le sous-type H5N1 a été identifié sur la quasi-totalité des détections, dans la continuité des observations faites lors des deux saisons précédentes (2021/2022 et 2022/2023). La Lituanie a déclaré la détection d'un virus de sous-type H5N6, chez un cygne tuberculé le 14/08/2023.

¹ François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz

² Mathieu Guillemain, Anne Van De Wiele, Loic Palumbo

³ Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE), Aurélien Besnard

⁴ Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), Pierre-Yves Henry



- La persistance du virus à l'inter-saison en Europe est inhabituelle, mais avait déjà été observée pendant l'été 2022. Le mois d'août 2023 a été marqué par une incidence plus faible que celles observées en 2022.
- La famille des laridés est particulièrement touchée (dans la continuité de ce qui avait été observé pendant la saison 2022/2023). Des cas sur des fous de Bassan ont été détectés en Belgique, en France (Bretagne) et aux Pays-Bas. Un cas a été détecté le 19/08/2023 sur une oie naine (*Anser erythropus*) en Hongrie (Tableau 2).
- Les nouveaux cas détectés en Slovénie les 11 et 12/09/2023 concernent des cygnes tuberculés.

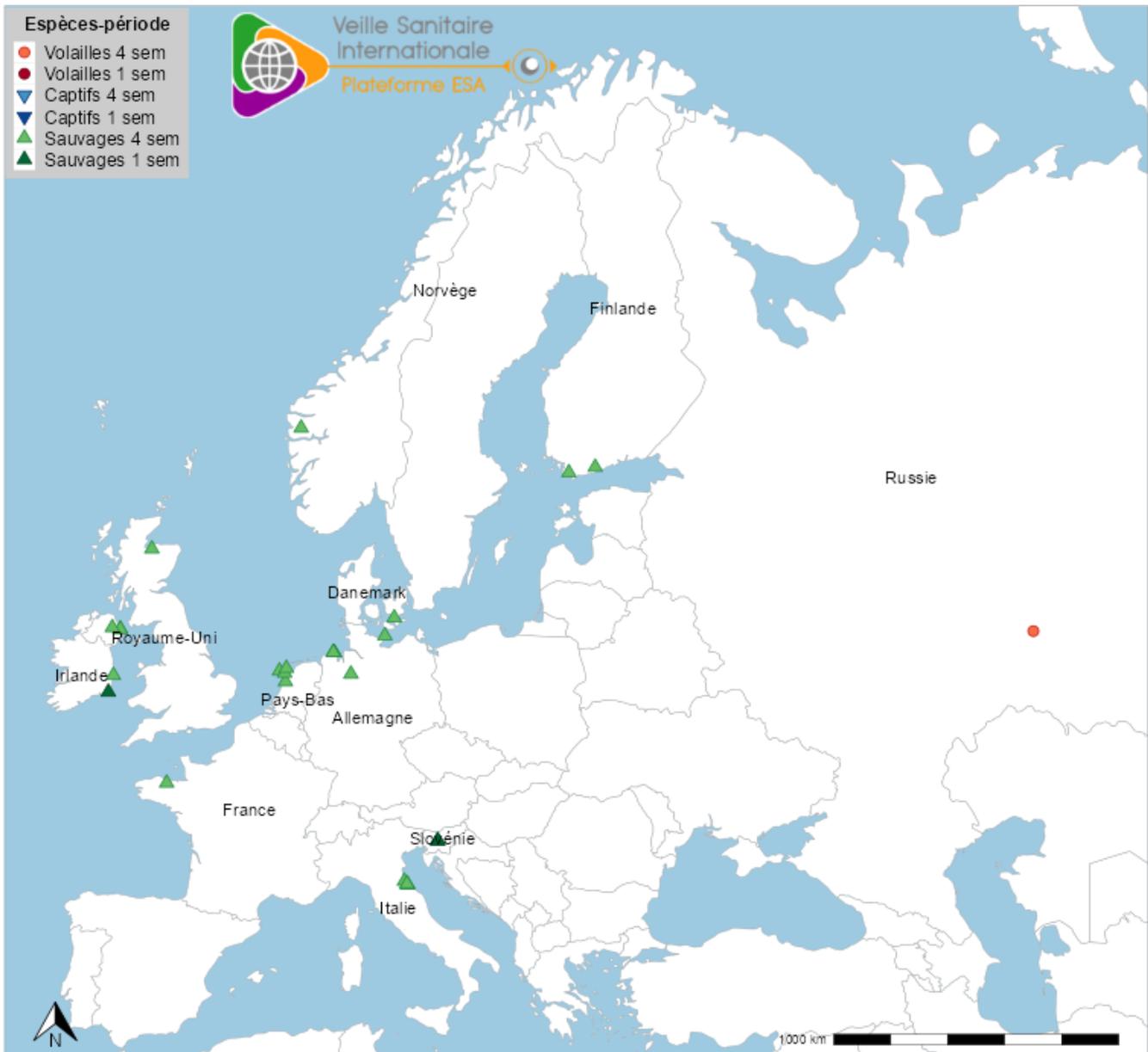


Figure 1. Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d'IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois et la semaine précédant le 17/09/2023 inclus (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023, WAHIS-OMSA le 15/09/2022).



Tableau 1. Nombre de notifications sur l'avifaune sauvage faites dans ADIS par espèce sauvage en Europe depuis le 01/08/2023. ATTENTION : plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d'espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (Source : Commission européenne ADIS au 18/09/2023).

Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de cas
Laridae (non identifiée)	<i>Laridae (incognita)</i>	17
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	16
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	6
Mouette Rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	6
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	6
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	6
Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>	5
Guillemot marmette	<i>Uria aalge</i>	4
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	3
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	3
Sulidae (non identifiée)	<i>Sulidae (incognita)</i>	2
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	1
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	1
Faisan commun	<i>Phasianus colchicus</i>	1
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	1
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	1
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	1
Sterne caugék	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	1
Oie naine	<i>Anser erythropus</i>	1
Passeridae (non identifiée)	<i>Passeridae (incognita)</i>	1
Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>	1
Falconidae (non identifiée)	<i>Falconidae (incognita)</i>	1
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	1
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	1
Épervier de Nouvelle-Bretagne	<i>Accipiter brachyurus</i>	1



Tableau 2. Nombre de déclarations de **foyers de volailles, foyers d’oiseaux captifs** et **cas sauvages** d’IAHP H5 détectés en Europe depuis le début de la saison 2023-2024 (soit le 01/08/2023). Les définitions de compartiment sont celles du Règlement 2016/429 (cf. [document descriptif terminologie VSI partie A.4](#)) L’incidence mensuelle couvre la période du 21/08/2023 au 17/09/2023 (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023 et WAHIS-OMSA le 15/09/2023).

Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2023-2024				Incidence mensuelle
					H5N1	H5N6	H5Nx	
Allemagne	Sauvages	01/08/2023	07/09/2023	18	18	0	0	7
Belgique	Sauvages	07/08/2023	11/08/2023	4	4	0	0	0
Danemark	Sauvages	05/08/2023	30/08/2023	3	3	0	0	1
Finlande	Sauvages	10/08/2023	01/09/2023	3	3	0	0	2
France	Sauvages	01/08/2023	23/08/2023	8	4	0	4	1
Hongrie	Sauvages	18/08/2023	18/08/2023	1	1	0	0	0
Irlande	Sauvages	22/08/2023	11/09/2023	2	2	0	0	2
Italie	Sauvages	03/08/2023	22/08/2023	5	5	0	0	4
Lettonie	Sauvages	01/08/2023	01/08/2023	1	1	0	0	0
Lituanie	Sauvages	14/08/2023	14/08/2023	1	0	1	0	0
Norvège	Sauvages	01/08/2023	22/08/2023	14	12	0	2	1
Pays-Bas	Sauvages	01/08/2023	30/08/2023	10	10	0	0	4
Royaume-Uni*	Sauvages	02/08/2023	08/09/2023	15	15	0	0	4
	Volailles	02/08/2023	20/08/2023	10	10	0	0	0
Russie*	Captifs	17/08/2023	17/08/2023	1	1	0	0	0
	Volailles	09/08/2023	24/08/2023	2	2	0	0	1
Slovénie	Sauvages	11/09/2023	12/09/2023	2	2	0	0	2
Europe	Captifs			1	1	0	0	0
	Sauvages			87	76	1	10	28
	Volailles			12	12	0	0	1

*source : WAHIS-OMSA consulté le 15/09/2023. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l’ouest du 60ème degré de longitude) sont indiqués.

** les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

France

Cinq cas sauvages ont été détectés en Bretagne entre les 01 et 09/08/2023 sur des goélands argentés (n=3), un goéland marin et un fou de Bassan dans les départements du Finistère et des Côtes d’Armor (source : Commission européenne ADIS le 28/08/2023). Les trois déclarations cette semaine concernent un goéland marin détecté le



12/08 dans les Côtes d'Armor, un goéland brun détecté le 17/08 dans le Finistère et un fou de Bassan détecté le 23/08/2023 dans les Côtes d'Armor (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023).

Mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/homme

Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) a rappelé les mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/homme dans un fascicule destiné à toutes les personnes susceptibles d'être en contact étroit avec des oiseaux infectés ou avec des cadavres d'animaux contaminés, en particulier par le respect des mesures de protection :

- lors de la collecte des oiseaux sauvages : ne pas manipuler sans protection les oiseaux sauvages trouvés morts ou moribonds,
- en cas d'exposition à des oiseaux suspectés d'infection ou infectés et leur produits (plumes, déjections...).

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée par la Haute autorité de santé pour les professionnels exposés aux virus aviaires et porcins (éleveurs, vétérinaires, techniciens) dans un cadre professionnel.

La diffusion a été faite le 30/12/2022 aux professionnels avicoles, au réseau GDS et aux services de l'État (source : MASA le 23/01/2023).

Pour plus d'information :

- Brochure du MASA ([lien](#))
- Brochure de SPF ([lien](#))

Niveau de risque et mesures de gestion

Le niveau de risque est « négligeable » sur tout le territoire national depuis le 13/07/2023. Néanmoins, les mesures générales de biosécurité restent de mise et les zones réglementées conservent leurs mesures de prévention renforcée, jusqu'à la levée officielle de ces zones (Source : [MASA le 13/07/2023](#)).

Cas chez les mammifères

En **Finlande**, un premier foyer avait été détecté le 03/07/2023 dans un élevage de fourrure ([BHVS du 18/07/2023](#)). Au total, 25 foyers ont été détectés dans des élevages de fourrure de renard roux, renard polaire, vison et chiens viverrins entre les 30/06 et 28/07/2023 (source : WAHIS-OMSA [rapport de suivi le 25/08/2023](#)).

Des cas ont été détectés fin août sur des phoques communs (*Phoca vitulina*) trouvés morts en bord de mer du nord au large du **Danemark**. Des cadavres de cygnes tuberculés ont également été trouvés à proximité. Les cas sont confirmés H5N1 (source [Promed le 12/09/2023](#), [Staten serum institut le 11/09/2023](#)).

Pour en savoir plus

Guillemain, Matthieu, Betty Plaquin, Alain Caizergues, et Léo Bacon. 2021. « La migration des anatidés: patron général, évolutions et conséquences épidémiologiques. », Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation n° 92 – Article 4 – 2021. ([lien](#))



PAS DE NOUVELLE DÉTECTION EN ZONE CARAÏBES

Les essentiels

- Le virus IAHP H5N1 du clade 2.3.4.4b a été détecté pour la première fois sur le continent américain en novembre 2021 (Canada) et s'est propagé en Amérique du Nord en 2021 puis en Amérique centrale et du Sud au mois d'octobre 2022.
- Des virus H5N5 et H5N6 du clade 2.3.4.4b sont détectés ponctuellement dans la faune sauvage (États-Unis).
- Pays ayant effectué des déclarations dans l'avifaune cette semaine : Argentine, Brésil, Uruguay.
- Pays ayant effectué des déclarations de foyers de volailles cette semaine : Pérou.
- Aucun cas ni foyer détecté à ce jour aux Antilles françaises et en Guyane.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP H5N1 clade 2.3.4.4b sur le continent américain.

Cette fiche a été abrégée en date du 27/03/2023. Pour retrouver les informations relatives aux premières détections sur le continent américain, se référer au [BHYSI-SA du 04/01/2022](#), au [BHYSI-SA du 15/02/2022](#) pour l'Amérique du Nord et au [BHYSI du 21/03/2023](#) pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

Les informations qui figurent ci-dessous présentent :

- La distribution géographique des foyers domestiques et de cas sauvages dans l'avifaune libre et captive dans la zone Caraïbe depuis le 01/10/2022, période des premières détections en Amérique du Sud (premier foyer détecté en Colombie le 02/10/2022)
- Le tableau récapitulatif des foyers domestiques et de cas sauvages dans l'avifaune libre et captive en Amérique centrale et du Sud depuis le 01/10/2022

En date du 17/09/2023, aucun foyer, ni cas sauvage n'a été détecté dans les Antilles françaises ou en Guyane qui sont sur le passage de la voie de migration atlantique (source : DGAL 18/09/2023).

Brésil

Trois premiers cas sauvages ont été détectés depuis le 08/05/2023 sur deux sternes de Cabot (*Thalasseus acuflavidus*) et un fou brun (*Sula leucogaster*) sur la côte Atlantique de Esperito Santo. Ils ont été confirmés positifs H5N1 (source : WAHIS-OMSA notification immédiate le 15/05/2023).

Au 30/05/2023, un total de treize cas sauvages officiellement déclarés avait été détecté dans le sud-est du pays depuis le 08/05/2023, dans les États d'Esperito Santo (n=12) et un à Rio Grande do Sul. Plusieurs espèces sont concernées, dont sternes de Cabot (*Thalasseus acuflavidus*) et un fou brun (*Sula leucogaster*), sterne royale (*Thalasseus maximus*), sterne pierregarin et petit-duc Choliba (*Megascops choliba*) et des cygnes à cou noir (*Cygnus melancoryphus*) (source : WAHIS-OMSA rapport de suivi le 30/05/2023). D'autres détections étaient observées, en particulier dans les États d'Espírito Santo, Rio de Janeiro et dans la réserve naturelle de l'état de Rio Grande do Sul où plusieurs cas de mortalité chez les cygnes à cou noir sont rapportés (source : media le 01/06/2023). Au 15/09/2023, un total de 95 déclarations depuis la première détection dans le pays, tous sur la partie sud du littoral sud-atlantique. Les espèces les plus touchées sont les sternes cabots, fous bruns et cygnes à cou noir (source : WAHIS-OMSA consulté le 15/09/2023).

Ces espèces (fous et sternes) sont coloniales (grandes densités d'individus). Les sternes sont susceptibles de migrer vers le nord à la fin de l'hiver austral (août, septembre). Elles peuvent être observées en zone Caraïbe, notamment en Guyane française et dans les Antilles. Les populations juvéniles de fous sont également susceptibles de se disperser et peuvent être observés également dans toute la zone Caraïbe (source : OFB le 30/05/2023, portail eBird consulté le 30/05/2023).



Un premier foyer domestique a été détecté dans une basse-cour le 22/06/2023 dans l'État d'Esperito Santo, déjà touché par des cas sauvages (source : WAHIS-OMSA consulté le 30/06/2023).

Le dernier foyer a été détecté dans une basse-cour à Maracajá dans le sud du Brésil le 12/07/2023, dans l'État de Santa Catarina (source : WAHIS-OMSA rapport de suivi n°9 le 18/07/2023).

Le Brésil est le second pays producteur de viande de poulet (derrière la Chine et devant les États-Unis) et le premier pays exportateur de viande de poulet depuis 2020 (source : FAOSTAT 2020 et 2021 consulté le 22/05/2023).

Costa Rica

Deux nouvelles déclarations concernent des cas sauvages détectés au mois de juillet 2023 sur des pélicans bruns (source : WAHIS-OMSA rapport de suivi le 25/08/2023).

États-Unis

Des virus typés H5N5 (apparentés pour l'ensemble de leur génome aux virus ayant circulé en Europe) et H5N6 (réassortant avec des virus influenza de lignée américaine) appartenant au clade 2.3.4.4b ont été détectés respectivement sur des goélands marins et un pygargue à tête blanche aux USA (source : WAHIS-OMSA notification immédiate le 13/06/2023).

Mexique

Les nouveaux cas déclarés concernent des cas anciens détectés en novembre 2022 et mars 2023 (source : WAHIS-OMSA rapport de suivi n°5 le 11/08/2023).



Figure 1. Localisation des foyers et cas chez l'avifaune sauvage et captive d'IAHP en Amérique centrale et au nord de l'Amérique du Sud depuis le 01/10/2022 (source : WAHIS-OMSA le 15/09/2023). DROM : départements et régions d'outre-mer français. NB : le document Sources de données (Partie III 4.encadré 2) précise la terminologie utilisée au niveau international pour déclarer les cas et foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Les cas « Autres que les volailles, dont les oiseaux sauvages » dont les événements sont classés « basse-cour », « village » et « zoo » sont placés dans la catégorie « oiseaux captifs ».



Tableau 1. Nombre de foyers de volailles, cas dans l'avifaune libre et captive d'IAHP H5 détectés en Amérique centrale et du Sud depuis 01/10/2022, sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). L'incidence mensuelle couvre la période du 18/08/2023 au 15/09/2023 (source : WAHIS-OMSA le 15/09/2023).

Pays	Compartment	Date de première suspicion	Nombre de déclaration par compartiment depuis le 01/10/2022	H5N1	H5Nx	Incidence mensuelle	Nombre de nouvelles déclarations
Argentine	Captif	16/02/2023	64	64	0	0	0
	Sauvage	11/02/2023	19	19	0	0	5
	Volaille	24/02/2023	18	18	0	0	0
Bolivie	Captif	25/01/2023	10	10	0	0	0
	Sauvage	01/02/2023	1	1	0	0	0
	Volaille	21/01/2023	27	27	0	0	0
Brésil	Captif	22/06/2023	2	2	0	0	0
	Sauvage	08/05/2023	95	95	0	13	3
Chili	Captif	28/12/2022	13	13	0	0	0
	Sauvage	05/12/2022	153	153	0	0	0
	Volaille	10/03/2023	12	9	0	0	0
Colombie	Captif	26/10/2022	43	42	0	0	0
	Sauvage	03/10/2022	9	7	0	0	0
Costa Rica	Sauvage	03/01/2023	8	0	8	0	0
Cuba	Captif	04/02/2023	1	1	0	0	0
Guatemala	Sauvage	26/01/2023	1	1	0	0	0
Honduras	Sauvage	18/12/2022	4	4	0	0	0
Mexique	Sauvage	08/10/2022	17	17	0	0	0
	Volaille	26/10/2022	40	40	0	0	0
Panama	Sauvage	14/12/2022	9	9	0	0	0
Paraguay	Captif	11/05/2023	5	5	0	0	0
Pérou	Captif	18/11/2022	18	0	18	0	0
	Sauvage	09/11/2022	27	0	26	0	0
	Volaille	10/11/2022	16	0	0	0	2
Uruguay	Captif	03/03/2023	7	0	7	0	0
	Sauvage	14/02/2023	4	0	4	0	4
Venezuela	Sauvage	17/11/2022	1	1	0	0	0



Équateur	Sauvage	07/12/2022	4	3	0	0	0
	Volaille	25/11/2022	25	25	0	0	0
Total	Captif		163	137	25	0	0
	Sauvage		352	310	38	13	12
	Volaille		138	119	0	0	2

*Le document [Sources de données](#) (Partie III 4.encadré 2) précise la terminologie utilisée au niveau international pour déclarer les cas et foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Les cas « Autres que les volailles, dont les oiseaux sauvages » dont les événements sont classés « basse-cour », « village » et « zoo » sont placés dans la catégorie « oiseaux captifs ».

Cas chez les mammifères

Au Canada, un premier cas sur un **chien** a été confirmé le 01/04/2023. Il s'agit d'un chien domestique d'Oshawa, en Ontario, qui aurait « mâché » une oie sauvage. Il est mort après avoir développé des signes cliniques, le détail n'étant pas précisé. L'autopsie a montré une atteinte de l'appareil respiratoire. Le séquençage du virus est en cours (source : [Agence canadienne d'inspection des aliments le 04/04/2023](#)).

Deux cas de H5N5 ont été détectés sur des rats laveurs, trouvés morts le 04/04/2023. Ce même rapport mentionne également la détection de ce sous-type H5N5 chez des oiseaux sauvages collectés dans la même zone géographique et précise que ce virus est, pour l'ensemble de son génome, apparenté à des virus de lignée eurasiennne (source : WAHIS-OMSA le 24/05/2023).

Aux **États-Unis**, trois chats ont été détectés positifs pour le virus H5N1, après avoir ingéré des cadavres d'oiseaux d'eau, dont deux dans le Nebraska et un dans le Wyoming. D'autres mammifères sauvages (mouffettes et chats sauvages) ont été trouvés morts dans le même secteur que le cas dans le Wyoming (source : [Promed le 09/04/2023](#)). Les cas d'influenza aviaire chez les mammifères détectés en 2022-2023 aux États-Unis sont listés sur le site de l'USDA APHIS ([lien](#)). Trois cas ont été détectés sur des phoques communs, trouvés échoués les 18 et 25/08/2023 sur l'île de Marrowstone dans l'État de Washington. Il s'agit des premières détections d'IAHP chez les mammifères marins sur la côte ouest. Elles font suite à une épizootie affectant les oiseaux marins sur l'île Rat et l'île Marrowstone depuis le milieu de l'été, causant la mort d'environ 1 700 oiseaux (source : [Promed le 08/09/2023](#)).

Au **Chili**, deux otaries ont été trouvées mortes mi-juin 2023 sur l'île navarino à l'extrémité sud du pays. La première a été dépistée et confirmée (sous-type non précisé). Ces détections coïncident avec l'ouverture de la saison de la pêche aux crabes. Les autorités sanitaires déploient une campagne de sensibilisation. Il s'agit des cas les plus austraux détectés à ce jour (source : [Promed le 03/07/2023](#)).

En **Argentine**, plusieurs épisodes de mortalité chez les otaries due au sous-type H5 (typage complet non disponible) ont été détectés au mois d'août, en premier en Terre de feu à Ogniezema (sept individus trouvés morts, confirmés début août), puis sur plusieurs sites le long du littoral (Punta Loyola, Necochea), en particulier à Mar del Plata chez une importante colonie (quinze individus trouvés morts le 25/08/2023, deux confirmés positifs) (sources : [media le 24/08/2023](#), [Promed le 27/08/2023](#)). Les détections se poursuivent sur les plages dans le sud de l'Argentine (source : [media le 29/08/2023](#)). Un premier cas sur des éléphants de mer a été confirmé dans la réserve de Punta Tombo au sud de l'Argentine. Il s'agit des premières détections sur cette espèce (source : [media le 13/09/2023](#), [Promed le 16/09/2023](#)).

En **Uruguay**, des cas ont été détectés sur des otaries. Il s'agit des premières détections chez des mammifères dans le pays (source : [media le 06/09/2023](#)).

Pour en savoir plus

Pan American Health Organisation (PAHO) Epidemiological Update: Outbreaks of avian influenza caused by influenza A(H5N1) in the Region of the Americas - 09/08/2023 ([lien](#))



POURSUITE DES DETECTIONS EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL

Les essentiels

- **Espagne** : poursuite des détections dans tout le pays. Deux foyers détectés à proximité de la frontière avec la France (Pays-Basque et Huesca).
- **Portugal** : extension dans la moitié nord du pays, le long de la frontière avec l'Espagne.

Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses¹ (LNR et LR OMSA) et le Cirad²

Informations sur la maladie hémorragique épizootique

L'EHD est une maladie virale infectieuse, non contagieuse, à transmission vectorielle (arbovirose) des ruminants domestiques et sauvages, principalement du cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et des bovins. Les moutons, les chèvres et les camélidés peuvent également être réceptifs, mais ne présentent pas de signes cliniques. Le diagnostic différentiel doit être fait avec la fièvre catarrhale ovine (FCO). Le virus EHD (EHDV) est transmis entre hôtes ruminants par des espèces de moucheron piqueurs du genre *Culicoides*. Les infections d'EHD sont donc saisonnières. Dans les régions nord-américaines, le cerf de Virginie est l'espèce la plus gravement touchée, la forme suraiguë ayant un taux de létalité élevé. Chez les bovins, les signes cliniques sont rares, mais des symptômes de fièvre, d'anorexie, de dysphagie, d'émaciation, de stomatite ulcéreuse, de boiterie, de détresse respiratoire et d'érythème du pis ont été rapportés (source : manuel terrestre de l'OMSA).

L'EHD circule au Maghreb, en particulier en Tunisie où elle a été détectée pour la première fois dans des élevages de bovins en 2006 (sérotypage 6), puis en 2015 (sérotypage non identifié) et en 2021 (sérotypage 8), avec plusieurs années sans détection entre chaque épisode. Cette dernière épizootie en Tunisie a causé plus de 200 foyers dans tout le pays (source : CNVZ le 10/2015, [preprint le 09/11/2022](#), [BHVSI du 07/12/2021](#), [Note d'information de l'Anses du 11/05/2023](#)). A ce jour, il n'existe pas de vaccin disponible contre le sérotypage 8 de l'EHD.

La maladie avait été détectée à la Réunion à partir de 2003 et dans les Antilles françaises en 2010 et 2011 ([Gerbier et al. 2011](#)).

L'EHD est catégorisée « D+E » au règlement européen 2016/429 (règlement d'exécution UE 2018/1882), ce qui implique l'obligation de déclaration des foyers et la restriction des mouvements intra-communautaires (plus d'information sur la définition des catégories de maladies via ce [lien](#)).

Plusieurs espèces de culicoïdes pourraient être vectrices du virus de l'EHD ; vraisemblablement *C. imicola* (vecteur le plus fréquemment associé à la transmission du BTV en Europe), voire *C. obsoletus/C. scoticus*, mais très peu d'études se sont intéressées au rôle vecteur pour le virus de l'EHD des espèces européennes et méditerranéennes ([Maurer et al. 2022](#)). L'Efsa actualise régulièrement les cartes de distribution de ces vecteurs en Europe ([lien](#)) ; des données complémentaires de distribution pour l'Espagne sont disponibles dans cet article : Ducheyne et al. 2013.

Plus d'informations sur les culicoïdes en Europe sont disponibles dans la note : [Que sait-on des espèces de Culicoïdes associées à la faune sauvage en région tempérée européenne ? Synthèse des données de la littérature.](#)

Des foyers bovins puis un cas d'EHD sur un cerf élaphe ont été détectés pour la première fois en Europe (hors territoires ultra-marins) le 28/10/2022 en Italie (dans le sud de la Sardaigne puis en Sicile). Des foyers ont ensuite été détectés en Espagne. L'IZS a montré dans une publication de mai 2023 l'origine nord-africaine du virus en observant une identité de génome supérieure à 99 % entre la souche isolée en Italie et la souche de sérotypage 8 isolée en Tunisie en 2021 (source : [Lorusso et al. 2023](#), [alerte Promed du 18/04/2023](#)).

¹ Emmanuel Bréard, Corinne Sailleau, Stephan Zientara

² Thierry Baldet, Thomas Balenghien, Claire Garros



France

La surveillance de l'EHD est réalisée depuis 2011 par le réseau SAGIR de façon systématique lors de l'observation de mortalités groupées de cervidés. Aucun cas n'a été détecté à ce jour.

Italie

○ Sardaigne

Un dernier foyer a été détecté dans le sud de la Sardaigne le 26/04/2023 au sein d'une exploitation comptant sept bovins (source : Commission européenne ADIS le 22/05/2022).

Les premiers foyers d'EHD ont été détectés dans le sud de la Sardaigne dans des exploitations bovines, à Arbus les 28/10, 04/11 et 08/11/2022 et à Guspini le 31/10/2022. Le taux de morbidité fluctuait entre 5 et 10 %. Au total, huit foyers bovins et un foyer ovin ont été détectés, tous situés dans le sud de l'île (source : Commission européenne ADIS le 22/05/2022).

Un cas sauvage a été détecté en Sardaigne le 09/11/2022 sur un cerf élaphe (*Cervus elaphus*) dans le secteur de Pula (Cagliari). Ce cas est localisé à une cinquantaine de kilomètres au sud-est des foyers de bovins (Figure 1, Tableau 1).

○ Sicile

Un deuxième et dernier foyer a été détecté le 09/12/2022 (déclaration a posteriori du 31/03/2023) dans un élevage de bovins situé dans la zone de restriction mise en place autour du premier foyer qui avait été détecté le 25/10/2022 à Trapani en Sicile. La distance entre Trapani et les côtes de la Tunisie est d'environ 160 km (source : Commission européenne ADIS le 03/04/2022).

Au total en Italie, dix foyers de bovins, un foyer d'ovins et un cas sauvage ont été détectés (source : Commission européenne ADIS le 23/01/2023) (Figure 1, tableau 1). Les modalités de surveillance et de lutte sont détaillées dans le rapport présenté à la commission européenne les 28-29/11/2022 (source : commission européenne CPVAAADA le 28-29/11/2022) (Figure 1).

Les introductions dans le sud de la Sardaigne et la Sicile pourraient être dues au transport de moucheron infectés par les vents « du désert » depuis le Maghreb (source : autorités sardes le 09/11/2022). Ce type de transport passif au-dessus des eaux est bien documenté pour les moucheron du genre *Culicoides* et a été un des moyens d'introduction de différents sérotypes de FCO dans le passé (Alba et al. 2004, Aguilar-Vega et al. 2019). L'étude des phénomènes météorologiques suggère que le virus a pu être introduit fin septembre-début octobre 2022 suite à une tempête qui a circulé d'Afrique du Nord vers la Sicile et la Sardaigne (source : commission européenne CPVAAADA le 28-29/11/2022).

Le sérotype 8 a été confirmé pour les foyers du sud de la Sardaigne, ce qui confirmerait l'hypothèse d'une origine d'Afrique du Nord (source : LNR, Cirad le 21/11/2022).

L'EHD étant catégorisée « D+E » (cf. supra), des mesures réglementaires de surveillance et de restrictions des mouvements des espèces sensibles (bovins, ovins et caprins) à l'extérieur de l'île ont été mises en place. A ce jour, il n'existe pas de vaccin disponible contre le sérotype 8 de l'EHD (source : [preprint le 09/11/2022](#)).

Espagne

Deux premiers foyers ont été détectés dans des élevages de bovins en Andalousie les 15 et 16/11/2022 dans les régions de Cadix et Séville (source : Commission européenne ADIS le 21/11/2022). La première suspicion est née après l'apparition et l'extension de signes cliniques et de lésions compatibles avec la maladie (fièvre, lésions de la muqueuse buccale, boiterie due à une inflammation des bords coronaires). La maladie a été suspectée dans 25 élevages de bovins à Cadix et huit à Séville (source : autorités espagnoles MAPA le 18/11/2022). Les enquêtes épidémiologiques ont été menées dans les élevages suspects (source : DGAL le 28/11/2022).

Dix foyers ont été détectés dans des élevages de bovins entre les 17/11 et le 01/12/2022 en Andalousie dans les régions de Cadix, Séville, d'Huelva et de Malaga et un en Estrémadure dans la région de Badajo, à environ 150 km au nord de Séville.



Aucun foyer n'avait été détecté entre le 01/12/2022 et le 01/06/2023, jusqu'à la détection d'un nouveau foyer le 02/06/2023 dans la région de Séville au sein d'un groupe de cinq cervidés captifs dans une zone où des foyers avait été identifiés précédemment dans des élevages de bovins (source : Commission européenne ADIS le 03/07/2023). Sur les cinq cervidés trouvés morts dans un parc de chasse, trois ont été confirmés positifs au virus de l'EHD (RT-PCR) et deux négatifs. Les autorités espagnoles s'interrogent sur la cause réelle de la mortalité (source : LNR le 17/07/2023, [CPVAADA le 13/07/2023](#)). Les services vétérinaires sont en lien avec les associations de chasse d'Andalousie, d'Estrémadure et Castille-La Manche, pour effectuer le suivi de l'évolution de l'EHD chez les populations de cervidés sauvages. Des suspicions sur cervidés trouvés morts dans des réserves sont en cours d'investigation (source : [MAPA le 14/07/2023](#)).

Deux foyers ont été détectés les 23 et 26/06/2023 dans des élevages de bovins en Andalousie (Huelva et Seville). Depuis, de nombreux foyers ont été détectés en Andalousie, en Castille-La Manche et en Estrémadure, signant une large progression vers le nord et vers l'est d'un rayon d'une centaine de kilomètres.

En juillet et août 2023, la maladie a fortement progressé vers le nord et l'est.

- Premier foyer détecté dans la Communauté de Madrid le 10/08/2023 (source : Commission européenne ADIS le 28/08/2023):
- Premier foyer détecté dans la communauté de Valence le 23/08/2023 sur des cervidés captifs (source : Commission européenne ADIS le 04/09/2023).
- Les premiers foyers détectés dans les régions administratives du nord-est de Castille-La Manche à Cuenca (un foyer détecté le 08/08/2023 dans un élevage de bovins) et Albacete (un foyer bovin le 11/08 et un foyer cervidés captifs le 16/08/2023). Ces foyers représentent une avancée de plus de 100 km vers l'est, sur un front d'environ 100 km (source : Commission européenne ADIS le 04/09/2023).

En l'espace de dix mois, le virus s'est répandu du sud au nord du pays (soit plus 800 km depuis le premier foyer détecté dans le sud de l'Andalousie le 15/11/2022).

Au total, 106 foyers bovins et 15 foyers cervidés (faune captive) ont été détectés dans le pays depuis la première détection le 15/11/2022 (Figure 1, Tableau 1). L'extension vers le nord et l'est se poursuit, avec seize nouvelles déclarations (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023) :

- dans les régions déjà infectées réparties dans tout le pays (Andalousie, Aragon, Castille la Manche, Castille-Léon et communauté de Madrid).
- deux foyers ont été détectés à proximité de la frontière avec la France :
 - À Guipúzcoa au Pays-Basque espagnol (52,7 km de la frontière française) ,
 - A Boltaña (Huesca), communauté autonome d'Aragon (28,5 km de la frontière française).

Les zones correspondantes sont à présent réglementées. Une carte est disponible dans le rapport des services vétérinaires espagnols du 11/09/2023 (source : [MAPA le 11/09/2023](#)).

La semaine passée (déclarations du 04 au 10/09/2023) :

L'extension vers le nord et l'est s'est poursuivie, avec dix-huit déclarations (source : Commission européenne ADIS le 11/09/2023) :

- dans les régions déjà infectées, réparties dans tout le pays (Andalousie, Aragon, Castille la Manche, Castille-Léon et communauté de Madrid).
- dans deux nouvelles régions : Principauté des Asturies (deux foyers bovins détectés le 29/08/2023) et Cantabrie (deux foyers bovins détectés les 29 et 31/08/2023). Ces nouvelles régions sont situées sur le littoral nord atlantique.

Tout comme en Italie, le sérotype est de type 8 ([Jimenez Cabello et al. 2023](#)). L'Espagne est le second pays d'Europe (hors territoires ultra-marins) infecté par le virus de l'EHD. L'hypothèse d'une introduction due au transport de moucheron infectés du Maghreb par les vents est également fortement probable (source : LNR, Cirad le 21/11/2022) (Figure 1).

Des enquêtes de traçabilité des bovins et ovins introduits en France depuis l'Espagne depuis le mois de septembre 2022 sont en cours (source : DGAL le 28/11/2022).



Portugal

Deux premiers foyers ont été détectés les 13 et 14/07/2023 dans la province de Beja, à la frontière avec l'Espagne et à proximité de certains foyers espagnols. Il s'agit d'élevages de bovins (source : Commission européenne le 24/07/2023).

Le pays a notifié 40 foyers (38 bovins et 2 cervidés captifs) détectés entre les 27/07 et 29/08/2023 le long de la frontière avec l'Espagne (source : Commission européenne le 04/09/2023). Les détectations se sont étendues dans toute la partie du sud du pays, à partir du 27/08/2023 (source : Commission européenne ADIS le 11/09/2023).

Cette semaine, cinq nouveaux foyers ont été détectés entre les 01 et 05/09/2023 dans des élevages de bovins, dans la moitié nord du pays le long de la frontière avec l'Espagne (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023).

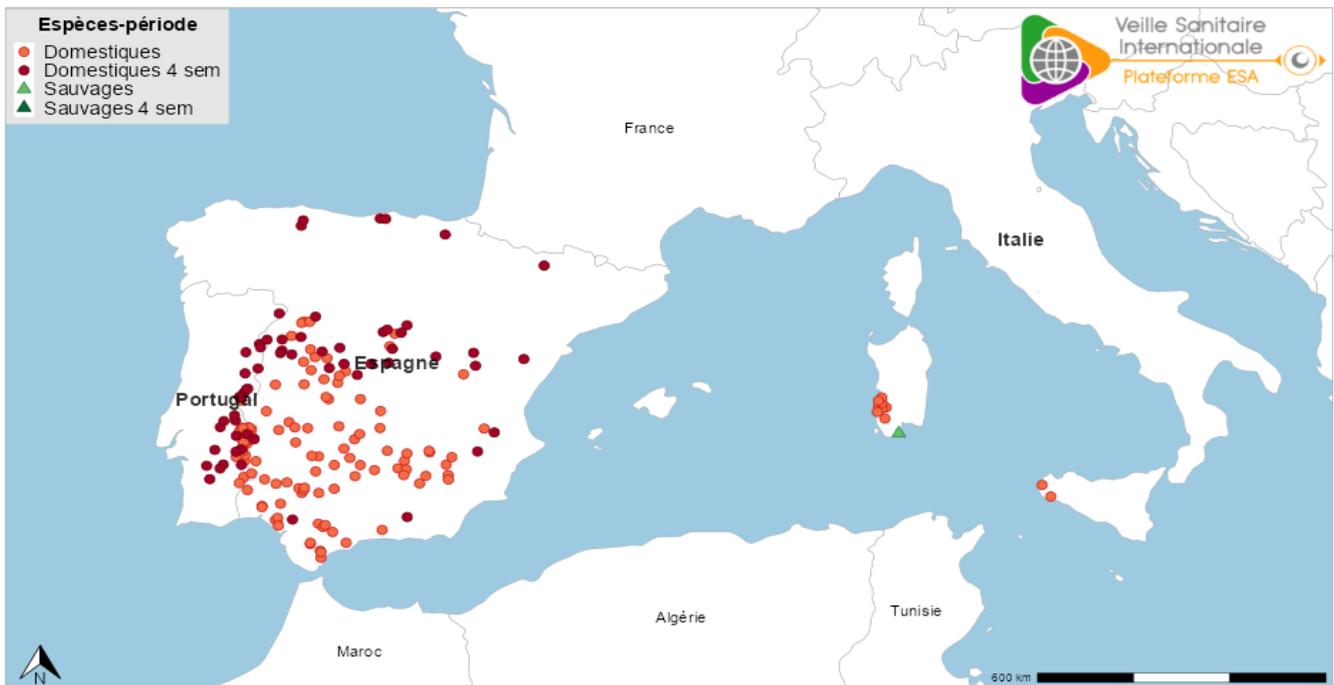


Figure 1. Localisation des foyers de maladie hémorragique épizootique (EHD) détectés depuis le 25/10/2022 (date de détection du premier foyer en Italie) et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source : Commission Européenne ADIS le 18/09/2023).

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et de cas d'EHD en Europe par pays et par espèce (source : Commission Européenne ADIS le 18/09/2023).

Pays	Date de détection du premier évènement	Date de détection du dernier évènement	Compartiment domestique			Compartiment Sauvage
			Bovins	Ovins	Cervidés	Cerf Élaphe
Espagne	15/11/22	04/09/23	106	0	15	0
Italie (Sardaigne)	28/10/22	26/04/23	8	1	0	1
Italie (Sicile)	25/10/22	09/12/22	2	0	0	0
Portugal	13/07/23	05/09/23	55	0	2	0
Total Europe	25/10/22	05/09/23	171	1	17	1



Nouvelles déclarations en Algérie

En 2023, l'Algérie observe une augmentation de l'incidence de la maladie dans la région de Jihel (source : Akhersaa le 12/03/2023 repris par [Promed le 17/03/2023](#)). La maladie atteint les bovins, ovins et caprins.

En 2021, l'Algérie avait déjà déclaré huit foyers d'EHD (source : [WAHIS \(woah.org\)](#))

Pour en savoir plus

- Balenghien, T., Alexander, N., Arnþórsdóttir, A. L., Bisia, M., Blackwell, A., Bødker, R., ... Wint, W. G. R. (2020). VectorNet Data Series 3: Culicoides Abundance Distribution Models for Europe and Surrounding Regions. Open Health Data, 7(1), 2. DOI: <http://doi.org/10.5334/ohd.33>
- Conte, A., Gilbert, M. and Goffredo, M. (2009), Eight years of entomological surveillance in Italy show no evidence of Culicoides imicola geographical range expansion. Journal of Applied Ecology, 46: 1332-1339. DOI : <https://doi.org/10.1111/j.1365-2664.2009.01723.x>
- Ducheyne E, Miranda Chueca MA, Lucientes J, Calvete C, Estrada R, Boender GJ, Goossens E, De Clercq EM, Hendrickx G. Abundance modelling of invasive and indigenous Culicoides species in Spain. Geospat Health. 2013 Nov;8(1):241-54. DOI : <https://doi.org/10.4081/gh.2013.70>
- EFSA - ECDC Distribution maps of biting midges lien
- EFSA Scientific Opinion on Epizootic Hemorrhagic Disease, EFSA Journal 2009; 7(12):1418, DOI : <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2009.1418>
- Jiménez-Cabello, L., Utrilla-Trigo, S., Lorenzo G., Ortego, J., Calvo-Pinilla, E., (2023) Epizootic “Hemorrhagic Disease Virus: Current Knowledge and Emerging Perspectives ” Microorganisms 2023, 11(5), 1339; DOI: <https://doi.org/10.3390/microorganisms11051339>
- Maurer LM, Paslaru A, Torgerson PR, Veronesi E, Mathis A. Vector competence of Culicoides biting midges from Switzerland for African horse sickness virus and epizootic haemorrhagic disease virus. Schweiz Arch Tierheilkd. 2022 Jan;164(1):66-70. English. DOI: <https://doi.org/10.17236/sat00337>



POURSUITE DES DETECTION DE LA MALADIE EN SUEDE

Les essentiels

- **Allemagne** : incidence en baisse sur la frontière avec la Pologne.
- **Croatie** : poursuite de la flambée des foyers domestiques.
- **Italie** : deux nouveaux cas sauvages en Ligurie.
- **Pologne** : nombreuses détections de cas sauvages répartis dans tout le pays et reprise des détections de foyers domestiques.
- **Roumanie** : détections élevées de foyers domestiques.
- **Suède** : poursuite des détections de cas sauvages. 34 cas confirmés au 18/09/2023 (source : SVA).
- **France métropolitaine** : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 17/09/2023 (source : DGAL).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2023 au 17/09/2023 inclus (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023)

L'incidence mensuelle est de 226 cas dans la faune sauvage et 308 foyers domestiques détectés sur les quatre dernières semaines (Tableau 1). La forte augmentation de l'incidence dans le compartiment domestique est due principalement à l'épizootie en cours dans les pays des Balkans, en particulier Croatie et Serbie, qui tend à se propager sur le Kosovo et la Bulgarie, mais aussi à une forte incidence en Roumanie.

L'évolution de l'incidence hebdomadaire des cas sauvages pour les six dernières années est présentée en Figure 1. La baisse de l'incidence observée actuellement dans le compartiment sauvage correspond au cycle normal de la maladie et à la saison estivale.

La densité des foyers domestiques et des cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la Figure 2.

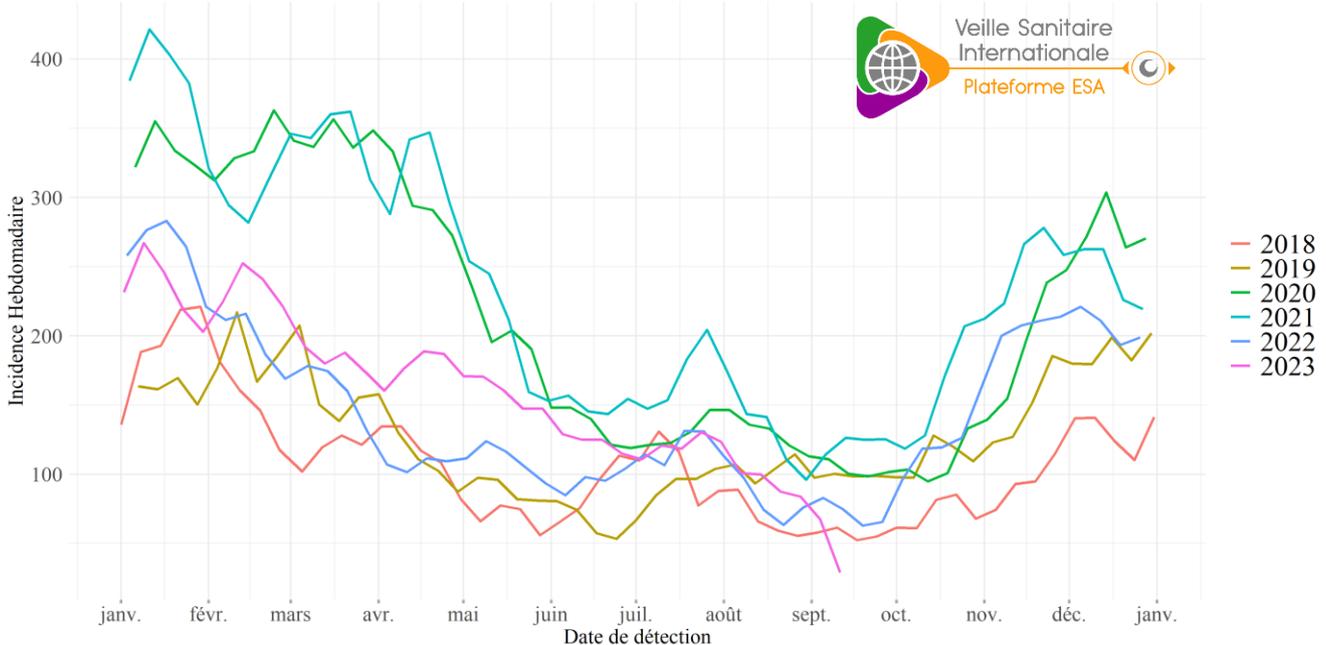


Figure 1. Incidence hebdomadaire (nombre de cas détectés par semaine) dans le compartiment sauvage en Europe pour les années 2018 à 2023 (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/01/2023. L'incidence mensuelle couvre la période du 14/08 au 17/09/2023 (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023 et WAHIS-OMSA le 15/09/2023).

Pays	Compartiment	Nombre de foyers et cas	Incidence mensuelle	Date de dernière détection**
Allemagne	Domestique	1	0	27/02/2023
	Sauvage	783	27	07/09/2023
Bosnie-Herzégovine	Domestique	683	0	11/08/2023
	Sauvage	7	0	03/08/2023
Bulgarie	Domestique	3	0	09/08/2023
	Sauvage	52	0	20/07/2023
Croatie	Domestique	779	195	10/09/2023
	Sauvage	8	3	31/08/2023
Estonie	Domestique	2	0	26/07/2023
	Sauvage	34	4	30/08/2023
Grèce	Domestique	6	0	29/06/2023
	Sauvage	2	0	23/01/2023
Hongrie	Sauvage	271	6	01/09/2023
Italie (Continentale)	Domestique	14	7	07/09/2023
	Sauvage	778	17	11/09/2023
Italie (Sardaigne)	Domestique	1	0	19/01/2023
Kosovo	Domestique	8	1	30/08/2023
	Sauvage	4	1	29/08/2023
Lettonie	Domestique	8	0	14/08/2023
	Sauvage	529	43	12/09/2023
Lituanie	Domestique	3	0	07/07/2023



Pays	Compartiment	Nombre de foyers et cas	Incidence mensuelle	Date de dernière détection**
	Sauvage	267	29	10/09/2023
Macédoine du Nord	Domestique	5	1	23/08/2023
	Sauvage	20	1	31/08/2023
Moldavie	Domestique	18	0	15/08/2023
	Sauvage	6	0	25/04/2023
Pologne	Domestique	25	4	11/09/2023
	Sauvage	2 074	67	04/09/2023
Roumanie	Domestique	633	91	12/09/2023
	Sauvage	228	6	07/09/2023
Russie*	Domestique	27	5	05/09/2023
	Sauvage	24	1	27/08/2023
République tchèque	Sauvage	53	0	18/08/2023
Serbie	Domestique	582	0	23/07/2023
	Sauvage	198	0	12/07/2023
Slovaquie	Sauvage	474	4	09/09/2023
Suède***	Sauvage	17	17	11/09/2023
Ukraine	Domestique	13	4	03/09/2023
	Sauvage	6	0	20/07/2023
Europe	Domestique	2 811	308	12/09/2023
	Sauvage	5 835	226	12/09/2023

*source : WAHIS-OMSA consulté le 15/09/2023. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60^{ème} degré de longitude) sont indiqués.

** les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

*** les cas disponibles via le site du SVA et non encore notifiés dans WAHIS ou ADIS au 10/09/2023 ne sont pas indiqués dans le présent tableau.

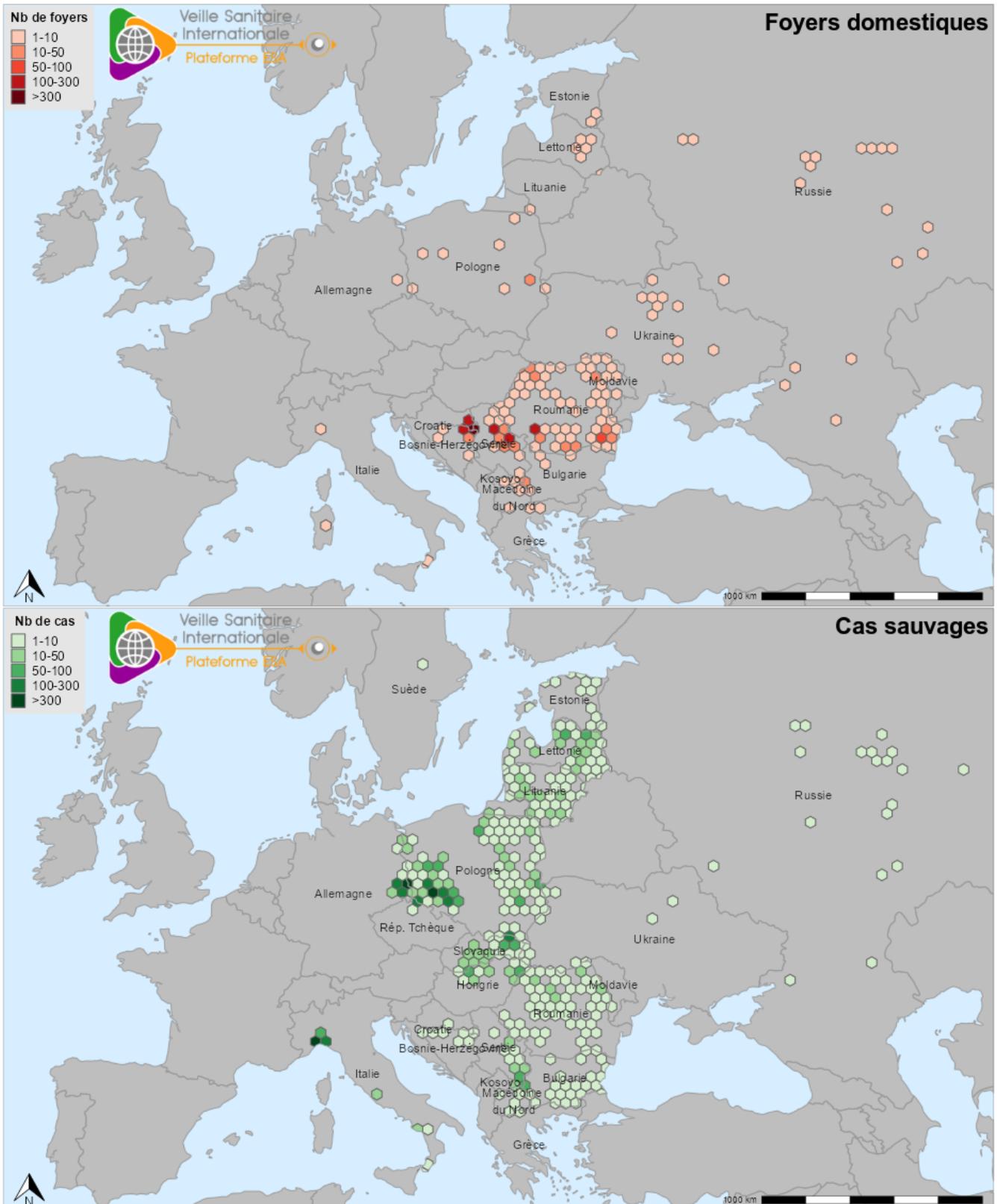


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01/2023 et le 17/09/2023 (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023 et WAHIS-OMSA le 15/09/2023).



Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage est disponible sur le site de la Plateforme ESA (lien). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

Mesures de zonage de l'UE : sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du [règlement d'exécution \(UE\) 2021/605](#) de la Commission.

La carte résumant les mesures de zonage en Europe (Figure 3) et un outil interactif (lien) pour les mesures de zonage fournissent une représentation indicative de ces zones.

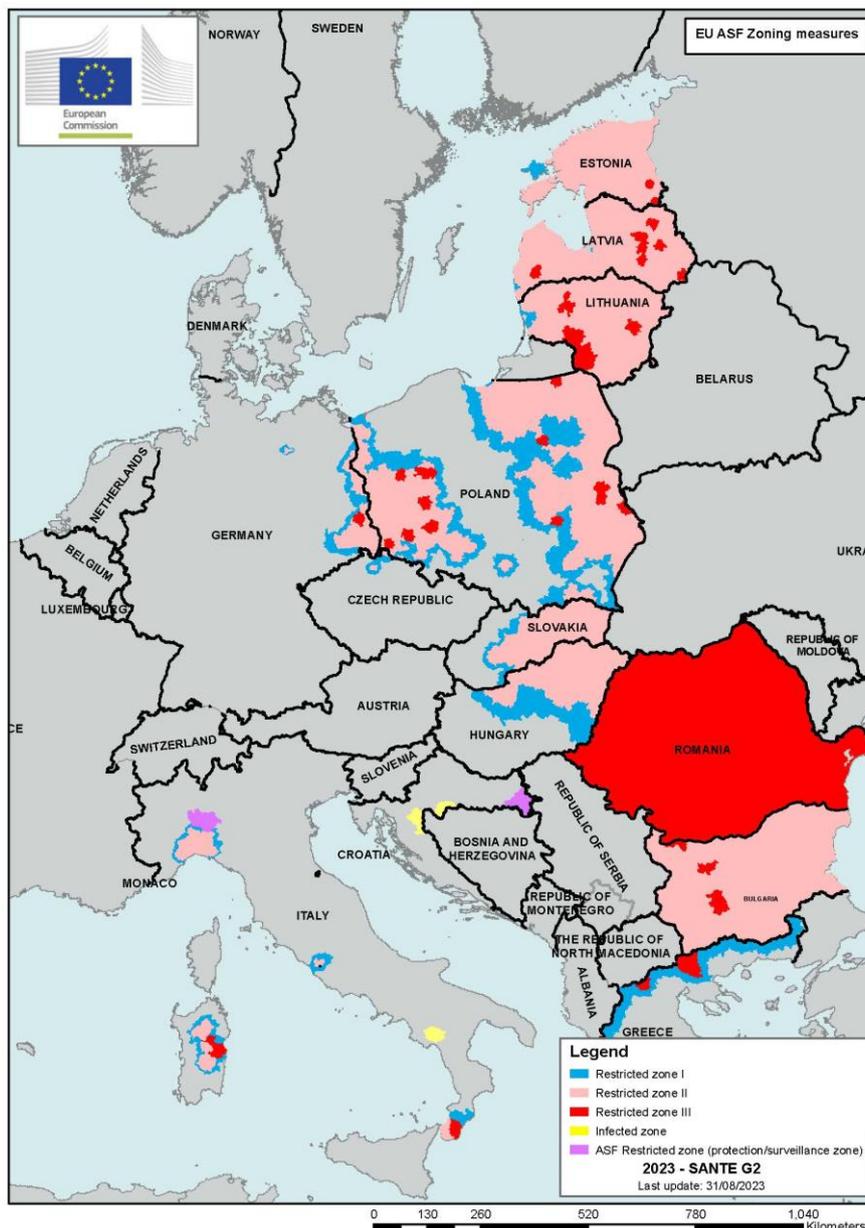


Figure 3. Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 31/08/2023 (annexe du règlement 2023/594) (Source : [site de la Commission européenne](#)). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche *a minima* les exploitations porcines plus ou moins la population de porcins sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcins sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée (zone I) (Les actualisations sont précisées dans [l'annexe du règlement d'exécution 2023/594 modifié par la Règlement d'exécution \(UE\) 2023/1684](#) de la Commission du 31 août 2023). Le zonage en vigueur en Suède n'est pas représenté.



Allemagne

La distribution géographique des cas et foyers détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne est représentée dans la figure 5. Depuis le 09/09/2020, date de la première détection de la PPA dans la faune sauvage en Allemagne, les autorités ont défini **du point de vue réglementaire trois types de zone** : zone cœur, zone à risque et zone tampon. Le 18/07/2023, certaines zones du Brandebourg où la situation épidémiologique était favorable ont été passées de zone II à zone I.

Compartiment sauvage

Le nombre de cas notifiés en Allemagne par semaine couverte par le BHVSI-SA est représenté dans la figure 4. Depuis la première détection le 10/09/2020, la progression de la PPA en Allemagne vers l'ouest se fait de deux façons : limitée de façon naturelle en « tache d'huile » au sein de la population de sangliers, et par sauts d'est en ouest de plusieurs centaines de kilomètres au sein du compartiment sauvage ou vers le compartiment domestique probablement liés à l'activité humaine.

Du nord au sud, le front s'étend sur une distance totale de 218 km. A titre de comparaison, la distance entre les deux extrémités de la zone infectée en Belgique mesurait à son maximum 36 km en 2019.

Depuis le 01/01/2023, 783 cas ont été détectés chez des sangliers (source : Commission Européenne ADIS le 18/09/2023).

- **Land du Brandebourg**

La PPA a été confirmée la première fois dans ce land le 10/09/2020 dans la circonscription de Spree-Neiße. Depuis elle s'est propagée vers l'ouest. Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder-Spree et Spree-Neiße. Le 04/03/2021, des cas ont été confirmés autour de la ville de Frankfurt /Oder située entre les circonscriptions de Spree-Neiße et Märkisch-Oderland. Plus au nord, les circonscriptions de Barnim et Uckermark ont identifié leurs premiers cas début août 2021 à quelques kilomètres de la frontière germano-polonaise (source : Commission Européenne le 16/08/2021). Les cas les plus au nord ont été trouvés dans la commune de Schwedt à 17 km du land de Mecklembourg-Poméranie occidentale.

L'incidence mensuelle se stabilise, avec 27 cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines, tous dans le Spree-Neiße. Un total de 395 cas a été détecté depuis le 01/01/2023, en majorité dans le Spree-Neiße (n=318) ainsi que dans l'Oberspreewald-Lausitz, Oder-Spree, Uckermark et le Cottbus, circonscriptions situées dans le sud du Brandebourg, à rattacher aux clusters détectés dans le land de Saxe (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023).

- **Land du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale**

Les trois premiers cas avaient été détectés chez des sangliers lors d'une même chasse le 24/11/2021 (source : Commission européenne ADIS au 29/11/2021 et information média NDR du 27/11/2021). Ces cas se situent à plus de 60 km au sud-ouest du foyer en élevage situé près de Rostock dans le même land et à 160 km de la frontière germano-polonaise. La zone réglementée mise en place est à cheval sur le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et le Brandebourg.

Le dernier cas a été détecté le 07/10/2022 dans le même secteur que les précédentes détections (dernière en date du 29/08/2022). Il s'agissait du 38^{ème} cas sauvage détecté dans ce land depuis le 01/01/2022 (source : Commission européenne ADIS le 31/10/2022). La zone est pour l'instant toujours réglementée (figure 3).

- **Land de Saxe**

Le premier cas avait été détecté le 13/10/2021 dans le cadre d'une surveillance programmée, le sang de chaque animal tiré étant prélevé par les chasseurs.

L'incidence mensuelle se stabilise à six cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines, tous dans la circonscription de Bautzen. Le land de Saxe totalise 388 cas depuis le 01/01/2023 (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023). Le cas le plus à l'ouest est situé à Meißen, circonscription située en zone II (la maladie ne touche que la population de sangliers) depuis le mois de juillet 2022 (Source : Commission européenne ADIS le 21/08/2023).

Compartiment domestique

Un dernier foyer a été détecté le 27/02/2023 dans le land du Brandebourg dans la circonscription de Cottbus au sein d'un élevage de onze suidés dans lequel deux animaux atteints sont morts. Le précédent foyer en Allemagne avait aussi été détecté dans le Brandebourg mais il y a plusieurs mois (le 17/06/2022) (source : Commission européenne ADIS le 06/03/2023).

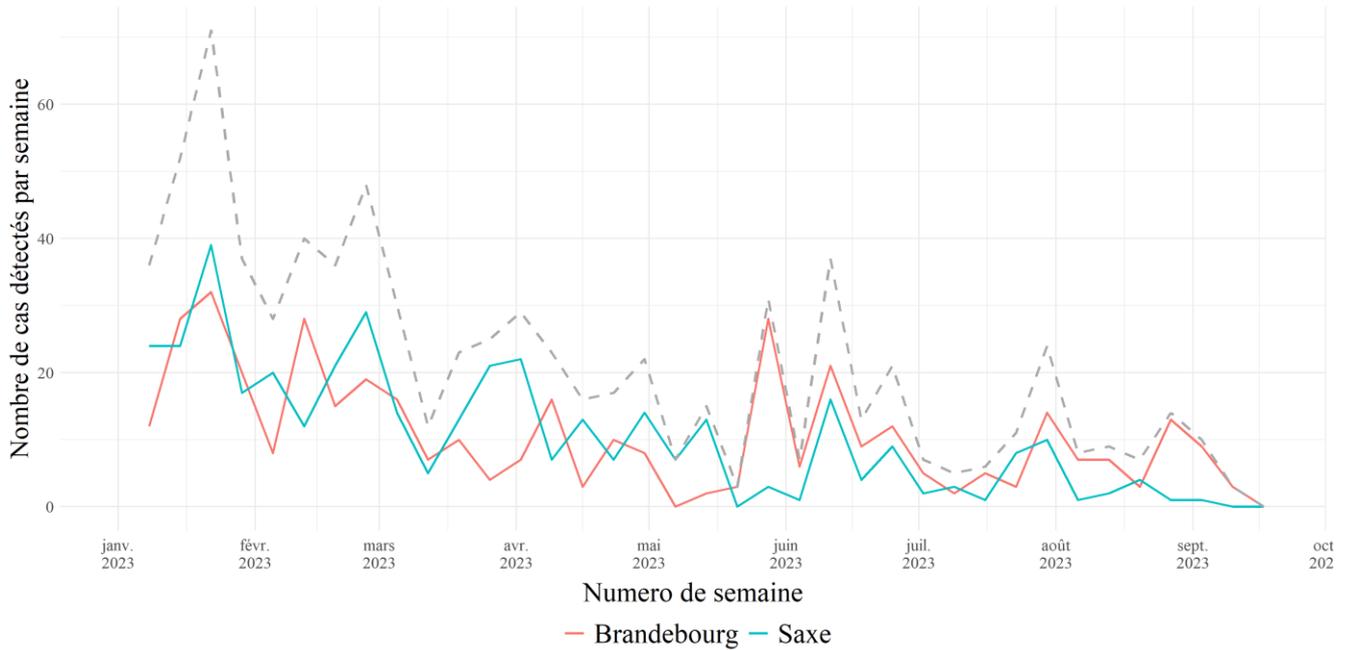


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne ayant été détectés entre le 01/01/2023 et le 17/09/2023. Les courbes noire, rouge et bleue matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne, et au sein des länder de Brandebourg et de Saxe (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

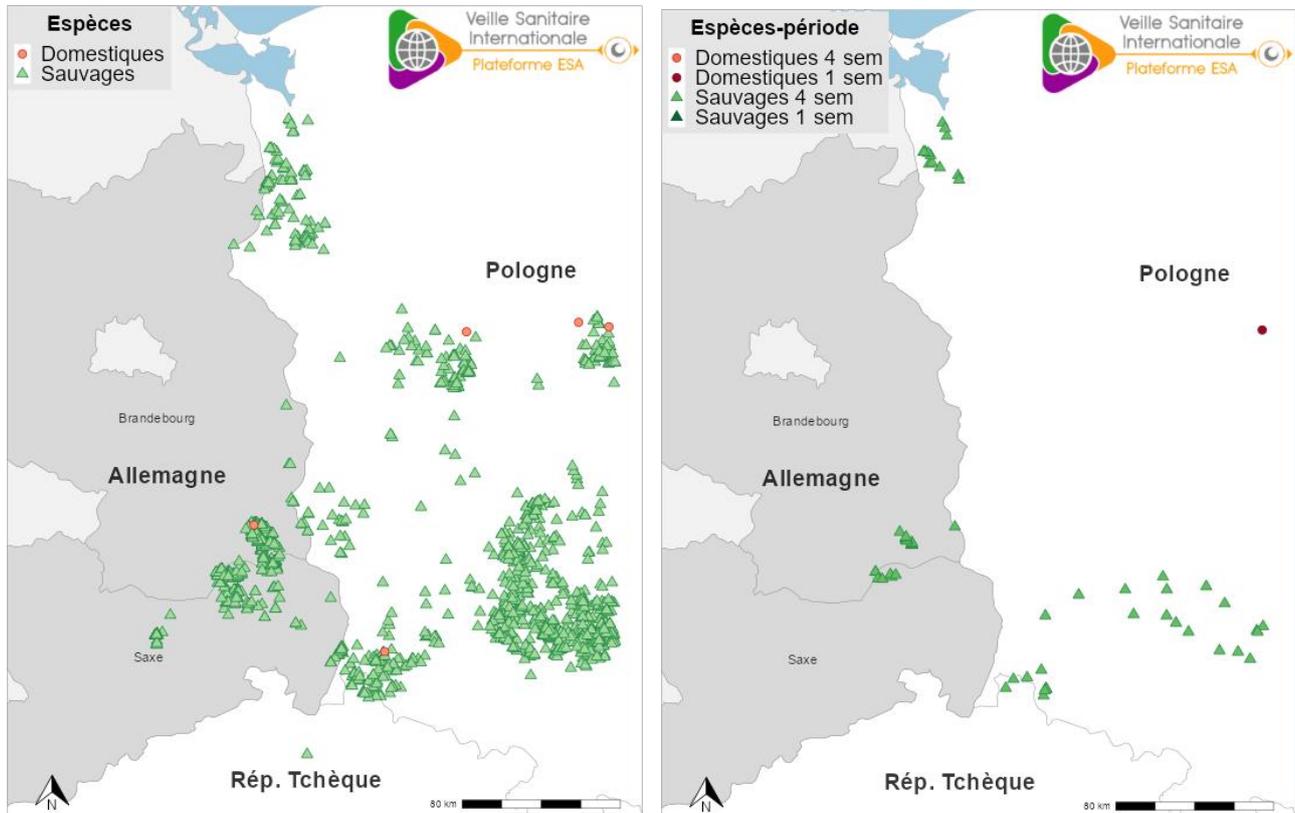


Figure 5. Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/01/2023 et le 17/09/2023 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (21/08 au 17/09/2023) à droite (source : Commission européenne ADIS au 18/09/2023).



Bosnie-Herzégovine

La première détection de la maladie a été confirmée avec la déclaration d'un foyer le 21/06/2023 dans une ferme près de Bijeljina dans le nord-est du pays ne comptant qu'un porc dans ses locaux. La ferme est située à 5 km de la frontière avec la Serbie voisine (source : Commission européenne ADIS au 26/06/2023). Vingt-deux foyers ont été détectés groupés dans la même région administrative de Bijeljina la semaine suivante (entre les 22 et 29/06/2023) (source : Commission européenne ADIS au 10/07/2023).

Les autorités font un rattrapage avec 113 nouvelles déclarations cette semaine, toutes antérieures au 11/08/2023. L'incidence mensuelle reste nulle. Toutes les déclarations se situaient en zone frontalière avec la Croatie dont une zone atteinte à l'ouest, avec une incidence mensuelle de 160 foyers domestiques, majoritairement situés dans la région épice de Bijeljina. Un premier cas sauvage a été détecté le 14/07/2023 dans la région de Brčko, à proximité d'élevages infectés (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023) (Figure 6).

Bulgarie

Un troisième foyer domestique de l'année 2023 a été détecté le 09/08/2023 dans un élevage de type basse-cour (un porc présent) situé au centre du pays (source : Commission européenne ADIS le 16/08/2023). Le pays avait déclaré deux foyers en janvier 2022, situés dans le sud.

Croatie

La maladie a été détectée pour la première fois en Croatie le 23/06/2023 dans le sud-est du pays à la frontière avec la Bosnie-Herzégovine. En trois semaines, 31 foyers groupés ont été déclarés (détectés entre les 23/06 et 05/07/2023) dans trois régions administratives différentes Drenovci, Skirevci et Gunja (source : Commission européenne ADIS au 10/07/2023).

L'incidence mensuelle se maintient à un niveau très élevé avec 195 foyers détectés sur les quatre dernières semaines (dont 110 nouvelles déclarations cette semaine). La majorité se situe dans la région administrative de Drenovci. On observe une propagation en tache d'huile vers l'est et le long de la frontière avec la Serbie (source : Commission européenne ADIS le 11/09/2023) (Figure 6).

Un sanglier présentant des signes cliniques de PPA a été tué en zone réglementée et testé positif, à proximité d'un élevage confirmé, dans l'extrême est du pays. Il s'agissait du premier cas sauvage de PPA détecté en Croatie (source : Commission européenne ADIS au 10/07/2023). Deux nouveaux cas ont été détectés dans l'est du pays les 29 et 31/08/2023. (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023, [CPVAAADA le 14/09/2023](#)) (Figure 6).

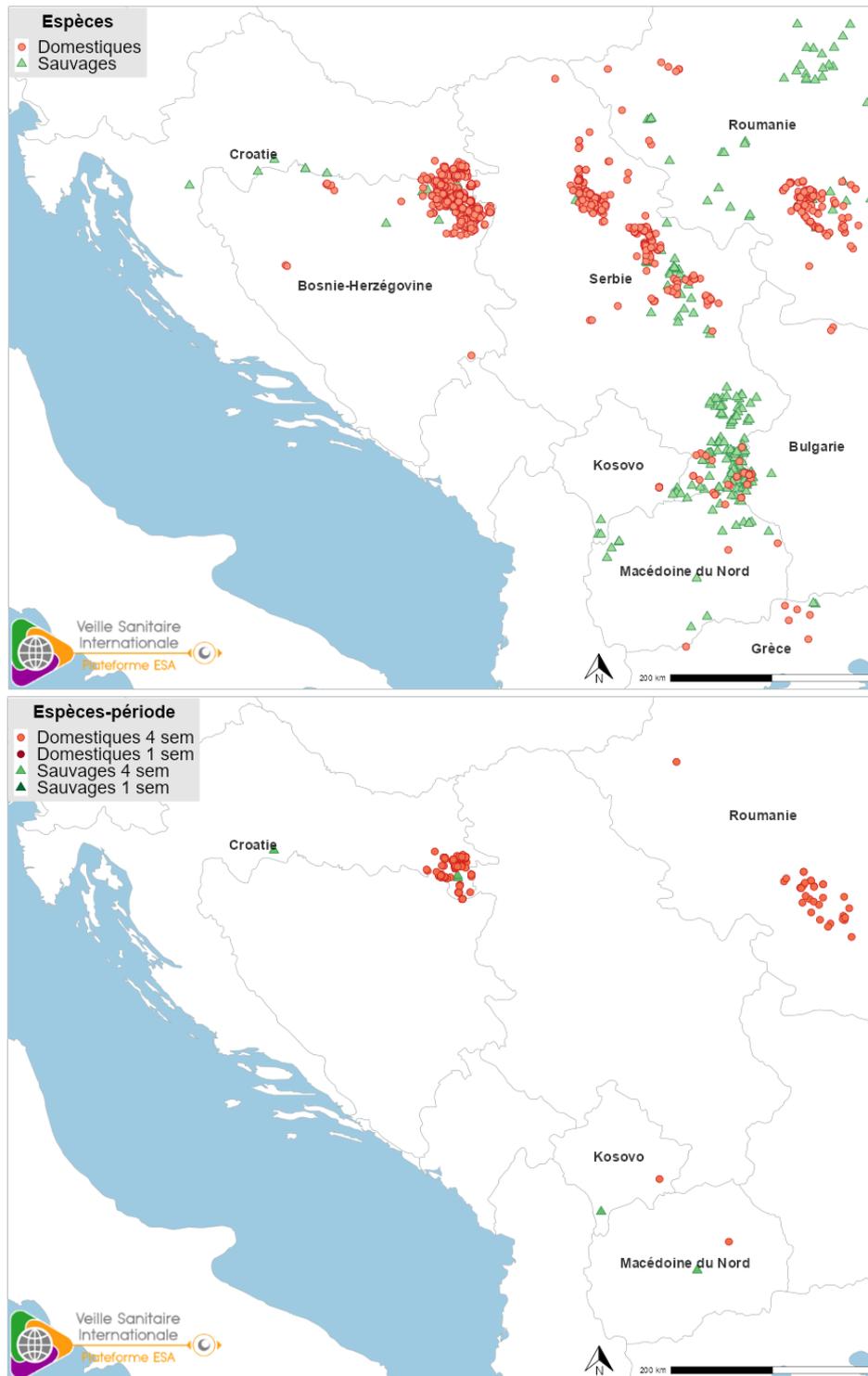


Figure 6. Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés dans les Balkans entre le 01/01/2023 et le 17/09/2023 en haut, et au cours des quatre dernières semaines (21/08 au 17/09/2023) et de la dernière semaine en bas (source : Commission européenne ADIS au 19/09/2023).

France

La France métropolitaine est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 17/09/2023 (source : DGAL le 18/09/2023).

Les niveaux de surveillance de la PPA et de la peste porcine classique dans la faune sauvage ont été actualisés avec le passage du niveau 2B à 2A pour le Bas-Rhin (67), suite à la déclaration du dernier foyer le 25/05/2022, côté



allemand dans le Bade-Wurtemberg (source : [BO agri du 29/09/2022](#)). Du fait des détections dans le nord-ouest de l'Italie, les départements frontaliers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) sont au niveau 2B depuis le 21/01/2022. Les départements de Haute-Corse, de Corse-du-Sud, de Mayotte et de La Réunion sont également au niveau 2B. Le reste du territoire national (métropole et DROM) est au niveau 2A. Pour rappel, les quatre niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l'instruction 2018-938^[2].

Durant les saisons de chasse (de la semaine 27 de l'année n-1 à la semaine 26 de l'année n) 2020/21, 2021/22 et 2022/23 en cours, respectivement 115, 168 et douze cadavres de sangliers ont été signalés sur l'ensemble du territoire métropolitain et 99, 138 et quatorze prélèvements ont été testés par le réseau Sagir (source : [Flash info PPA Sagir du 23/09/2022](#)). Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres récoltés en PACA est en augmentation en raison de la campagne de sensibilisation qui a été menée suite à la découverte des premiers cas en Italie.

Sensibilisation de la filière par la DGAL

Suite à l'arrivée de la PPA de génotype II dans le Piémont et la Ligurie en Italie, des messages de sensibilisation ont été adressés aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France par la DGAL. Les services de l'Etat et les différentes organisations professionnelles sont mobilisés pour redoubler de vigilance et augmenter la surveillance notamment chez le sanglier, la surveillance événementielle étant une modalité indispensable pour une détection précoce de toute introduction ([lien DGAL](#)).

Un nouveau message de sensibilisation a été adressé le 27/05/2022 aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France ainsi qu'aux voyageurs par la DGAL suite à la découverte d'un foyer en Allemagne à 6 km de la frontière française ([lien](#)).

Grèce

Un foyer a été détecté, toujours dans la région de Macédoine et Thrace, le 22/06/2023 (source : Commission européenne ADIS au 03/07/2023). En 2023, il s'agit du cinquième foyer dans la même zone de 25 km de rayon, tous situés à proximité de deux cas sauvages. Un sixième foyer a été détecté dans la région d'Epire et Macédoine Occidentale le 29/06/2023 à environ 110 km à l'ouest des premiers foyers (source : Commission européenne ADIS le 17/07/2023).

Une présentation de la situation a été faite en CPVAAADA le 21/06/2023. D'après les autorités grecques, deux foyers seraient dus à un facteur humain, trois foyers seraient dus à des contacts avec des sangliers sauvages (source : [CPVAAADA du 21/06/2023](#)).

Italie

La maladie s'étend progressivement sur la totalité du territoire. Elle est enzootique en Sardaigne depuis 1978, puis est apparue en Piémont Ligurie en janvier 2022, dans le Latium en mai 2022, et enfin en Calabre et en Campanie en mai 2023.

L'Italie a déclaré cette semaine deux nouveaux cas sauvages dans le nord du pays en Ligurie (Lombardie) (Source : Commission européenne ADIS au 18/09/2023).

Comme pour les souches du reste de l'Europe (hors Sardaigne), la souche isolée dans le Piémont appartient au génotype II excluant une contamination venant de Sardaigne où la PPA de génotype I est présente. Le cas le plus proche (hors Sardaigne) en Europe a été confirmé en Hongrie à 592 km de distance. La PPA est considérée comme enzootique en Sardaigne qui est infectée par le génotype I depuis 1978. **Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « Istituto Zooprofilattico Sperimentale » (IZS - Instituts zooprophyllactiques expérimentaux) régionaux (Source : [Actualisation par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#))**. Des informations détaillées ont été présentées le 13/07/2022 par les autorités sanitaires italiennes (source : [CPVADAAA du 13/07/2022](#)).

D'après les analyses génétiques réalisées par l'IZS Teramo, les souches isolées en Italie du Nord (Piémont et Ligurie) et en Italie centrale (Latium) ne sont pas liées l'une à l'autre. Elles seraient dues à des introductions du virus à partir de sources différentes (source : [IZS](#)).

- **Latium**

Compartiment sauvage

Quarante-neuf cas ont été détectés entre le 04/05 et le 14/09/2022, tous détectés dans la région de Rome. Après une période de huit mois sans détection du 14/09/2022 au 08/05/2023, 36 nouveaux cas sauvages ont été



détectés dans la région de Rome entre le 08/05 et le 25/06/2023 (source : Commission européenne ADIS au 03/07/2023). Un des cas a été découvert au-delà du périphérique de Rome. Le premier cas avait été suspecté le 04/05/2022 dans la réserve naturelle de l'Insugherata, au nord-ouest de Rome (détail du cas dans le [BHVSI du 12/07/2022](#)). La souche a été caractérisée de génotype II, excluant l'hypothèse d'introduction du virus depuis la Sardaigne (génotype I). Un cas unique avait également été détecté le 26/05/2022 à 65 km au nord-est, à proximité de Rieti (source : Commission européenne ADIS au 27/06/2022) ; lors du CPVADAAA du 21/10/2022 ([lien](#)), ce cas a été requalifié comme suspect et les zones réglementaires adaptées.

Un nouveau cas a été détecté le 01/08/2023 à Rome. Au total, du 01/01 au 13/08/2023, 43 cas de sangliers ont été déclarés dans le Latium (source : Commission européenne ADIS au 16/08/2023).

Compartiment domestique

Un premier et unique foyer domestique a été observé le 09/06/2022 au sein d'une basse-cour détenant neuf porcs située dans la réserve d'Insugherata (source : Commission européenne ADIS au 20/06/2022).

- **Piémont / Ligurie / Lombardie**

Compartiment sauvage

Un premier cas de PPA chez un sanglier a été détecté le 05/01/2022 sur la commune d'Ovada dans le Piémont et confirmé par PCR le 06/01/2022. La souche a été caractérisée de génotype II. Le cas se situait à proximité d'une autoroute (E25) et à moins de 100 km de la frontière avec la France (source : Commission européenne ADIS le 07/01/2022). Les mesures immédiates prises pour contrôler ces cas sont détaillées dans le [BHVSI du 12/07/2022](#) (sources : [circulaire ministérielle du 18/01/2022](#) et [Région du Piémont le 15/03/2022](#)).

De nombreux cas ont été détectés à l'ouest des clôtures mises en place (source : [CPVAAADA du 17/01/2023](#)).

Un premier cas avait été détecté en Lombardie le 19/06/2023, et un second a été détecté à Pavi le 21/06/2023 (source : Commission européenne ADIS au 03/07/2023). Ces détections ont marqué la poursuite de l'évolution en tache d'huile en périphérie de la zone infectée Piémont-Ligurie avec une atteinte de la Lombardie sur le front est.

Deux nouveaux cas ont été déclarés les 08 et 11/09/2023. Au total, du 01/01 au 17/09/2023, 682 cas de sangliers ont été déclarés en Ligurie (n=354) et dans le Piémont (n=336) (source : Commission européenne ADIS au 18/09/2023).

Un cas avait été détecté le 01/05/2023 sur la commune de Cairo Montenotte, dans la région administrative de Savone. Ce cas représentait une avancée de plusieurs kilomètres vers l'ouest, soit une distance de la frontière française raccourcie (estimée à environ 55 km) (figure 7) (source : IZS le 07/05/2023).

Du fait des cas détectés au nord de la zone piémontaise et en Lombardie, les zones réglementées ont été étendues (source : [CPVAAADA du 14/09/2023](#)).

Compartiment domestique

Un premier foyer domestique a été détecté le 16/08/2023, en Lombardie dans la commune de Montebello della Battaglia au sein d'un élevage de 166 porcs dont 130 ont déclaré la maladie avant abattage sanitaire et mise en place des mesures réglementaires (source : Commission européenne ADIS au 28/08/2023).

Cinq nouveaux foyers domestiques (élevages de 4 à 7 428 porcs) ont été détectés dans et à proximité du premier foyer dans la commune de Zinasco (source : Commission européenne ADIS au 11/09/2023). La détection dans le premier foyer de Zinasco a été tardive puisque les mortalités avaient débuté deux à trois semaines avant que la suspicion soit posée. Tous les foyers ont été dépeuplés ainsi que huit élevages en lien. Les autorités lombardes ont par ailleurs décidé de dépeupler tous les élevages porcins situés dans les 10 km autour du foyer (source : [CPVAAADA du 14/09/2023](#)).

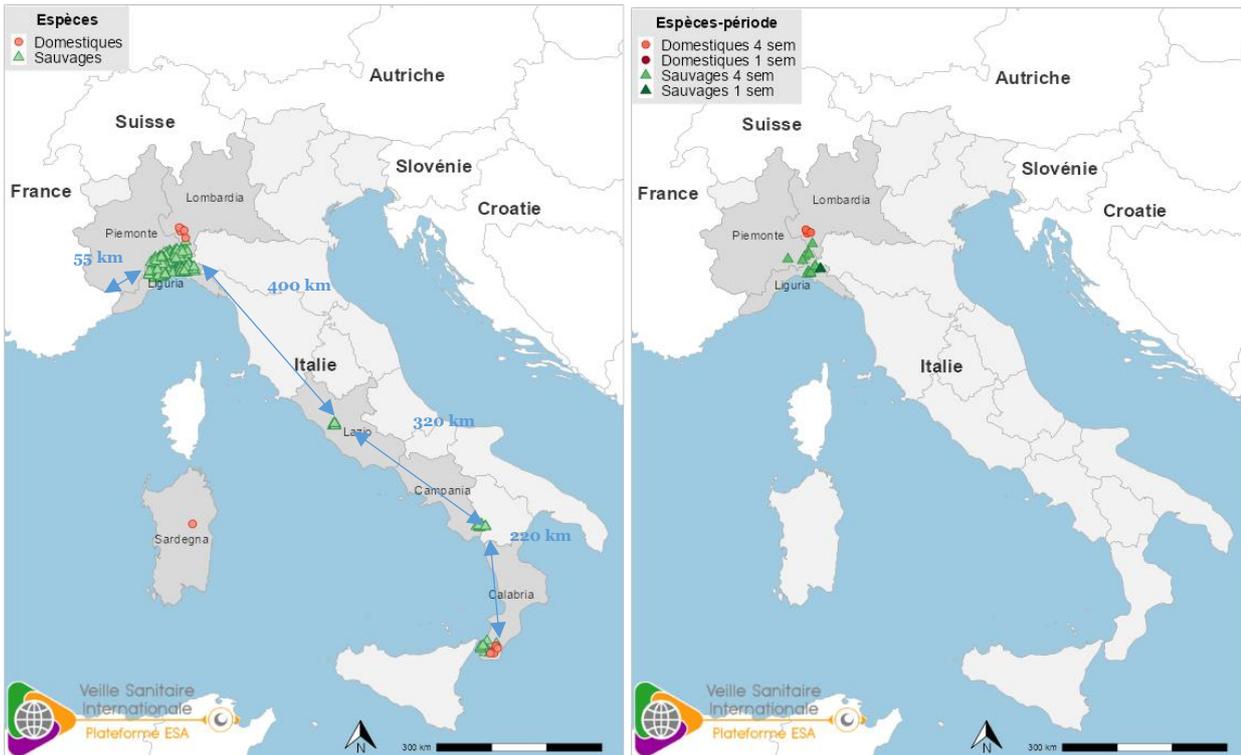


Figure 7. Cas et foyers de PPA entre le 01/01/2023 et le 17/09/2023 (carte de gauche), génotype II en Italie continentale et I en Sardaigne, et au cours des quatre dernières semaines (21/08 au 17/09/2023) et dernière semaine (carte de droite) (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023).

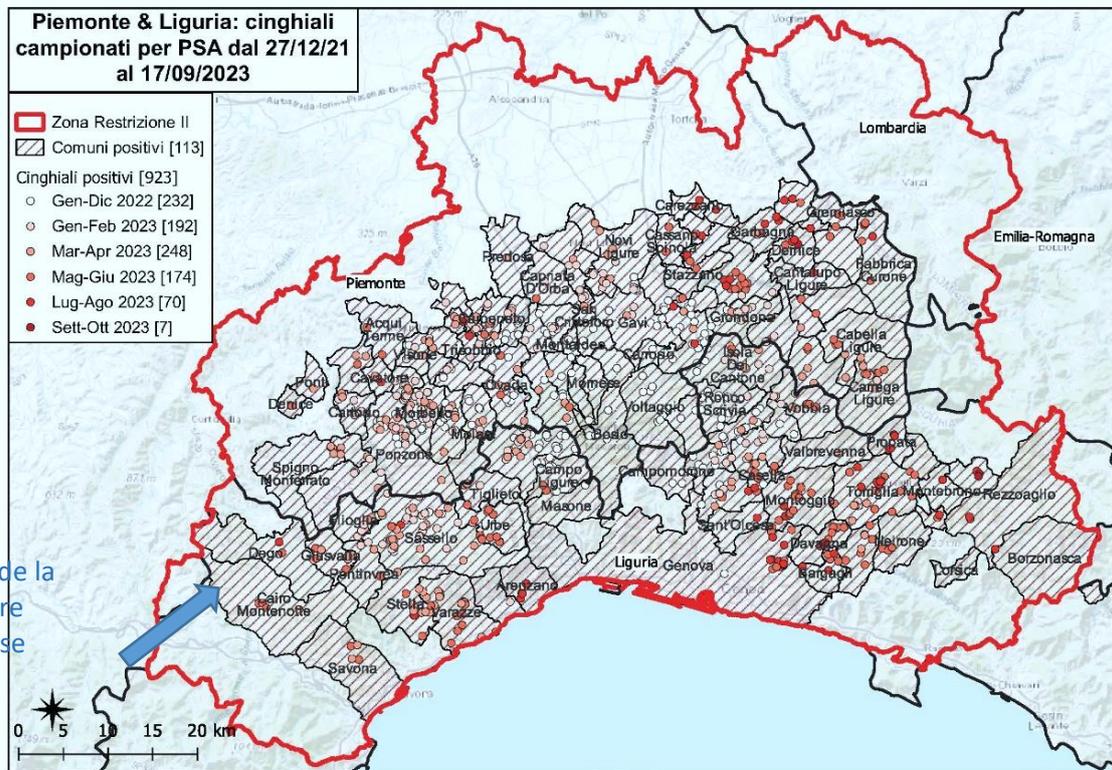


Figure 8. Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et le 17/09/2023 (Source : Actualisation par l'IZS Piémont, le 17/09/2023). La flèche bleue indique l'emplacement du cas situé à 55 km de la frontière avec la France. Les cas et foyers détectés en Lombardie ne sont pas représentés.



- **Calabre**

La Calabre a détecté pour la première fois la peste porcine africaine sur son territoire le 26/04/2023 sur un sanglier. Il s'agissait de la première détection dans le sud de l'Italie à plus de 900 km à vol d'oiseau des cas de Ligurie et du Piémont. Ces cas et foyers sont attribués au génotype II (Source : [ministère de la santé italien le 12/05/2023](#)).

Un dernier cas a été détecté le 08/07/2023. Au total, six foyers domestiques et quatorze cas sauvages ont été détectés. Le dernier foyer a été détecté le 17/07/2023 (source : Commission européenne ADIS au 16/08/2023).

- **Campanie**

La Campanie a détecté pour la première fois la peste porcine africaine sur son territoire le 20/05/2023 à Sanza dans la région de Salerne. Un total de 27 cas sauvages a été détecté. Le dernier cas déclaré a été détecté le 03/07/2023 (source : Commission européenne ADIS au 17/07/2023).

- **Sardaigne**

Tous les cas et foyers détectés en Sardaigne sont de génotype I à la différence des cas et foyers détectés sur le continent italien.

Le dernier cas sauvage (sérologique) de génotype I a été détecté le 08/12 dans la commune de Pattada chez un sanglier, portant à onze le nombre de déclarations en 2022, dont quatre en élevages (source : Commission européenne ADIS au 26/12/2022) (Figure 7).

En 2021, cinq cas sauvages de génotype I avaient été détectés entre le 05 et le 23/12. Six cas avait déjà été détectés en novembre sur l'île. Tous ces cas ont été détectés par sérologie.

Le dernier foyer domestique a été détecté dans la commune de Nuoro le 19/01/2023 (source : Commission Européenne ADIS le 06/02/2023). Le précédent foyer sur l'île avait été détecté le 13/09/2022.

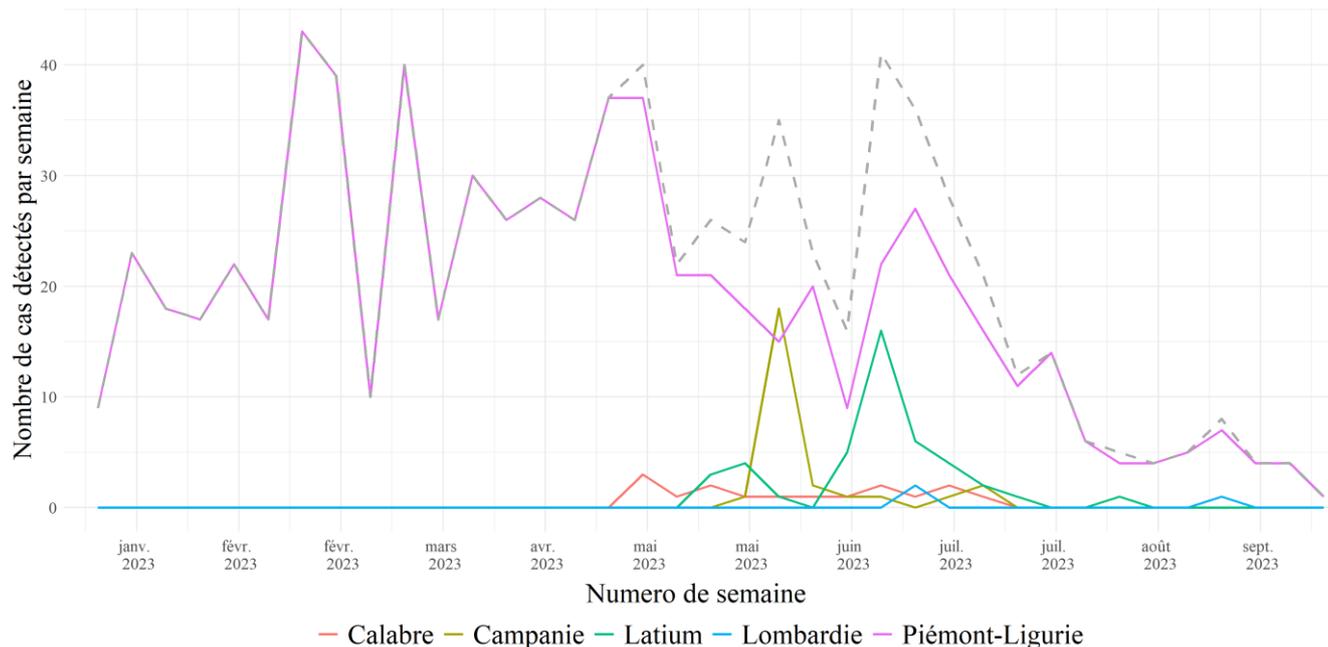


Figure 9. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Italie continentale ayant été détectés entre le 01/01/2023 et le 17/09/2023. Les courbes noires pointillée, et de couleur matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Italie continentale (hors Sardaigne), et au sein des provinces (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification ; elles peuvent être incomplètes.

Kosovo

Les premières détections de PPA pour ce pays étaient un foyer domestique détecté le 14/07, ainsi qu'un cas sauvage le 17/07/2023. Le foyer domestique était situé dans le centre-sud du pays non loin de la frontière avec la Macédoine du nord, tandis que le cas sauvage était situé à 70 km à l'ouest à la frontière avec l'Albanie.

Un quatrième cas sauvage a été détecté le 29/08/2023 (source : Commission européenne ADIS le 04/09/2023).



Un dernier foyer domestique a été détecté le 30/08/2023 (source : Commission européenne ADIS le 04/09/2023).

Macédoine du Nord

Un dernier foyer a été détecté le 23/08/2023, pour un total de cinq foyers déclarés en 2023, tous situés dans le nord-est du pays, non loin de la frontière avec le Kosovo et la Bulgarie (source : Commission européenne ADIS le 04/09/2023). Un dernier cas sauvage a été détecté le 31/08/2023, soit un total de 20 cas en 2023. Ils sont situés dans le même secteur nord-est du pays (source : Commission européenne ADIS au 11/09/2023).

Pays Baltes

L'incidence mensuelle glissante se maintient à un niveau élevé en Lettonie, avec 43 cas détectés sur les quatre dernières semaines. En Lituanie, l'incidence stagne avec 29 cas sauvages, de même en Estonie avec quatre cas sauvages ; un foyer domestique a été détecté le 07/07/2023 (source : Commission européenne ADIS au 18/09/2023).

Pologne

L'incidence mensuelle glissante stagne, avec 67 cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines. Cette semaine, 27 nouvelles déclarations concernent des cas, et trois des foyers répartis sur tout le pays, de la frontière avec la Biélorussie à la frontière avec l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS au 18/09/2023, [CPVAAADA le 14/09/2023](#)).

Un total de 21 foyers sur l'année 2023 a été déclaré. L'effectif porcin dans ces foyers varie de huit à 1 779 animaux (source : Commission européenne ADIS au 28/08/2023).

République Tchèque

Quatre cas sauvages détectés les 24 et 25/07/2023 à la frontière avec l'Allemagne et la Pologne ont été déclarés, portant à 49 le nombre de cas sauvages détectés en 2023 (source : Commission européenne ADIS au 07/08/2023). Depuis le mois de décembre 2022, l'incidence mensuelle est progressivement passée de un à un maximum de 24 cas pour revenir à cinq cette semaine.

Roumanie

L'incidence mensuelle des cas sauvages a diminué depuis le pic atteint fin février 2023, avec des détections réparties sur tout le territoire. *A contrario*, le nombre de déclarations de foyers domestiques explose depuis le mois de juin. Le pays a détecté six cas sauvages et 91 foyers domestiques (dont 47 déclarés cette semaine) sur les quatre dernières semaines (source : Commission européenne ADIS au 18/09/2023).

Russie

Une baisse de l'incidence mensuelle des cas (n=1) et foyers (n=3) est observée (source : WAHIS-OMSA le 25/08/2023).

Slovaquie

Le dernier foyer détecté dans le pays avait été identifié en janvier 2022 (source : Commission Européenne ADIS le 23/05/2022).

Trois nouveaux foyers ont été détectés entre le 03 et le 09/09/2023. L'incidence mensuelle des cas sauvages reste faible avec quatre sangliers détectés infectés sur les quatre dernières semaines (source : Commission européenne ADIS au 18/09/2023).

Suède Note VSI du 08/09/2023, CPVAAADA du 14/09/2023

La Suède a déclaré à l'OMSA et à la commission européenne, le 07/09/2023 avoir confirmé la détection du virus de la peste porcine africaine sur un cadavre de sanglier trouvé le 27/08/2023 dans la zone de Fagersta au centre du pays.

Seize nouveaux cas sauvages ont été détectés dans la même région, soit un total de 19 cas sauvages (Source : [Commission Européenne ADIS le 18/09/2023](#)).



Il s'agit de la première détection de la maladie en Scandinavie. Les autorités sanitaires suédoises travaillent avec les organisations de chasseurs pour renforcer l'effort de dépistage et préciser l'extension de la zone infectée. L'accès à la zone réglementée est interdit à toute personne non autorisée. Les activités de collecte de baies ou de champignons, de chasse, de sylviculture et de loisirs plein-air sont suspendues. Les détenteurs de porcs sont invités à renforcer leurs mesures de biosécurité.

La commune de Fagersta est située à 145 km au nord-ouest de Stockholm, en zone forestière, avec des densités de populations de sangliers estimées similaires à celles des pays baltes (source : [ENET wild juillet 2018](#)). La population de sangliers en Suède est la plus importante de Scandinavie. Elle était estimée à 300 000 individus en 2021 (source : [rapport du Comité pour la recherche agricole et alimentaire, Suède, 2021](#)).

La situation géographique au centre du pays pose question sur l'origine de l'infection. À l'heure actuelle, les autorités sanitaires suédoises n'ont pas encore identifié l'origine de la contamination. Cependant, compte tenu des distances depuis les zones infectées les plus proches en Europe (pays baltes, Allemagne, Pologne), l'hypothèse d'une introduction par l'activité humaine est privilégiée (source : [SVA le 07/09/2023](#)).

Cas officiels en Suède non encore déclarés dans ADIS (non représentés sur la carte)

Les services vétérinaires officiels ont mis en place un dispositif de recherche active des cadavres. Une carte interactive des résultats de surveillance est disponible et mise à jour quotidiennement. Au 18/09/2023 à 15h30, 34 cas ont été confirmés. Ils sont situés dans la même zone, près de Fagersta (source : [SVA rapport du 10/09/2023](#), [carte interactive actualisée le 18/09/2023 à 15h30](#)).

Ukraine

L'incidence mensuelle reste basse dans les deux compartiments sauvage (n=0) et domestique (n=5) (source : Commission européenne ADIS au 11/09/2023).

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).

Situation aux Caraïbes

En République Dominicaine, un premier cas de peste porcine africaine a été rapporté le 28/07/2021, identifié dans le cadre d'un programme de surveillance des maladies hémorragiques porcines mené par le laboratoire américain de diagnostic des maladies animales exotiques (Plum Island, New York) (Source : [Communiqué de l'USDA du 28/07/2021](#)). Les premières suspicions dataient du 01/07/2021 (Source : [WAHIS-OMSA Notification immédiate du 29/07/2021](#)).

L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021 (source : [WAHIS-OMSA notification immédiate le 20/09/2021](#)).

Compte-tenu des contextes socio-économique et politique de ces pays, le suivi sanitaire des foyers de PPA sur l'île d'Hispaniola est irrégulier.

Au 01/09/2022, on dénombrait 1 631 foyers confirmés en République Dominicaine (20 déclarés en août 2022) (source : [Pigsite le 14/09/2022](#)).

Au 22/04/2022, 401 foyers ont été confirmés en Haïti (source : [Conférence de l'IICA \(Institut interaméricain de coopération en agriculture\) du 28/04/2022 \(lien\)](#)).

La peste porcine classique est enzootique en Haïti et en République dominicaine. La PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti, mais peut-être considérée dorénavant comme enzootique dans ces deux pays.

En date du 17/09/2023, les Antilles françaises et la Guyane sont officiellement indemnes de PPA (Source : [DGAL au 18/09/2023](#)).



Situation en Asie / Océanie

La PPA (génotype II) a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays en Asie. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Dans un article publié le 28/10/2021 ([lien](#)), les auteurs ont indiqué avoir détecté en juin 2021 des souches de PPA appartenant au génotype I dans les provinces de Hénan et Shandong en Chine. L'origine de ces souches n'a pas été déterminée ; l'analyse phylogénétique montre une grande similitude avec les souches isolées au Portugal en 1968 et 1988. Ces souches ayant une moindre pathogénicité, leur détection est plus difficile ce qui complexifie la lutte contre la maladie. **Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OMSA Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 20/07/2023 ([lien](#)).** A noter qu'en Europe depuis 2014, l'ensemble des cas déclarés (hors Sardaigne) appartenaient au génotype II (souche Georgia 2007).

^[1]A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.

^[2]<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>

Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés. Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.



***Aethina tumida* en Océan Indien** : pas de nouvelle déclaration cette semaine

Fiche rédigée en collaboration avec la DGAL¹, le LNR de l'Anses², la DAAF de la Réunion³ et le GDS Réunion⁴

Ile Maurice

Un premier foyer d'*Aethina tumida* a été notifié officiellement sur l'île Maurice. L'infection a été détectée dans trois ruchers situés à Bras d'Eau le 23/08/2023 (source : WAHIS-OMSA [notification immédiate le 29/08/2023](#)). Le parasite est identifié sur l'île depuis 2016 (Muli *et al.* 2018).

Ile de la Réunion

Une note reprenant l'historique et faisant état de la situation au 04/10/2022 a été publiée sur le site de la plateforme ESA le 11/10/2022 ([lien](#)).

Le premier foyer avait été détecté le 05/07/2022 dans un rucher sur la commune de Saint-Pierre. Il s'agissait de la première détection de ce ravageur sur le territoire national jusque-là indemne. Douze foyers ont été détectés en 2022, dont le dernier le 21/07/2022.

En 2023 après une longue période sans détection, trois foyers ont été détectés dans le sud de l'île, les 03/02, 03/04 et 28/04/2023 (source : DGAL le 05/06/2023). Tous les foyers détectés ont été éradiqués. Toutefois, la persistance de nouveaux foyers début 2023 dans la zone de St Philippe tend à montrer la persistance du parasite avec le maintien de sources de contamination non identifiées à ce jour.

Dans le compartiment sauvage, suite à un signalement par les organisations apicoles de la présence de colonies sauvages suspectes situées dans la zone de protection de St Philippe, la DAAF a réalisé un contrôle de deux colonies sauvages qui a confirmé le 01/06/23 la contamination de ces dernières.

Face à cette nouvelle situation (confirmation de la présence d'*A. tumida* dans le compartiment sauvage), l'Anses a été sollicitée pour un avis en urgence le 06/06/2023.

Sans préjuger du résultat de cette nouvelle saisine, l'Anses avait déjà apporté des éléments de réponse dans une précédente saisine (saisine n° « 2022-SA-0141 ») : « Si des colonies sauvages étaient infestées par *A. tumida* sur l'île de La Réunion, la présence du petit coléoptère des ruches pourrait difficilement être détectée et contrôlée ».

Au 01/03/2023, des dispositions d'allègement avaient été mises en place, sur les mouvements de ruche(s), la réduction de la zone réglementée et le régime déclaratif au sein de l'île de la Réunion (source : Préfecture de la région Réunion le 02/03/2023).

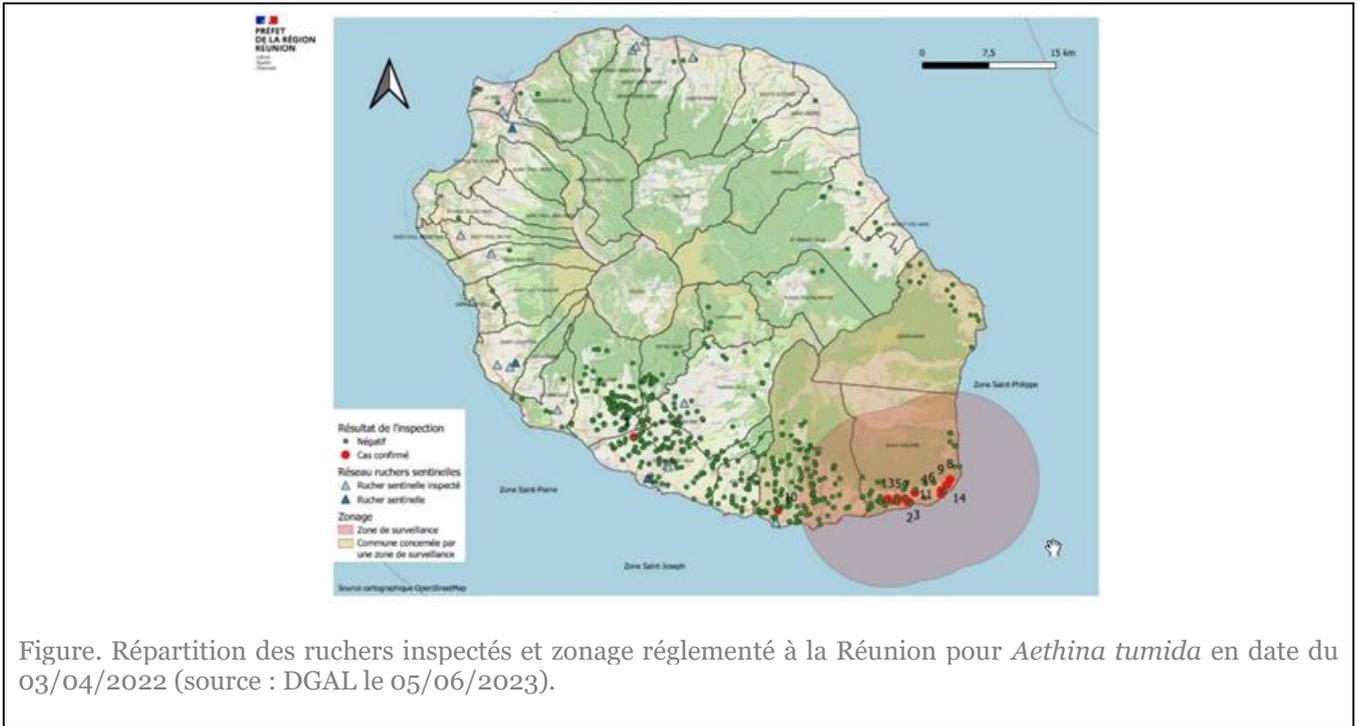
1 Fayçal Meziani

2 Stéphanie Franco, Véronique Duquesne

3 Sophie Andreis, Géraldine Cloquemin, Laurent-Xavier Delmotte

4 Stéphane Lacroix

5 Muli E, Kilonzo J & Sookar P (2018) Small Hive Beetle infestations in Apis mellifera unicolor Colonies in Mauritius Island, Mauritius, Bee World, 95:2, 44-45, DOI: 10.1080/0005772X.2018.1434751



		<p><u>Rage classique en Europe et en Turquie</u> : nouveau cas en Roumanie, Hongrie et Moldavie.</p>
<p>Section rédigée en collaboration avec le LNR rage¹.</p>		
<p><i>Nota bene :</i></p> <p>Seuls les cas de rage classique (rabies virus - RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, détectée en 2020 dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV (European bat lyssavirus) ou WCBV (West caucasian bat lyssavirus), détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hongrie : Un deuxième cas de rage pour cette année a été détecté le 08/09/2023 en Hongrie dans l'est du pays à proximité de la frontière avec l'Ukraine chez un renard roux dans une zone où la vaccination orale est pratiquée (source : Commission Européenne ADIS le 18/09/2023). Quatre cas avaient été déclarés dans la même région en 2022, il s'agissait des premiers cas déclarés par la Hongrie depuis 2017. • Moldavie : Un chien a été détecté infecté le 23/08/2023 (source : Commission Européenne ADIS le 18/09/2023). Cela porte à onze le nombre de cas et foyers détectés en 2023. La Moldavie avait déclaré respectivement dix-neuf cas et foyers en 2021 et treize en 2022 (source : Commission européenne ADIS le 27/03/2023). • Pologne : un dernier cas a été détecté le 04/09/2023 sur un renard roux dans le sud du pays, près des frontières avec l'Ukraine et la Slovaquie. Il s'agit de la seconde détection de l'année (source : Commission européenne ADIS le 11/09/2023). Un premier cas pour l'année 2023 a été détecté le 27/04/2023 sur un renard roux (Source : Commission européenne ADIS le 09/05/2023). Le dernier cas avait été détecté chez un renard roux le 04/11/2022 dans la voïvodie de Mazovie. La Pologne a totalisé 112 cas et foyers en 2021 et 37 depuis le début de l'année 2022 (Source : Commission européenne ADIS le 21/11/2022). Elle n'avait déclaré qu'un cas en 2019 (nombre de cas le plus bas historiquement) et sept cas en 2020 (Source : Commission européenne ADIS le 30/08/2021). L'augmentation du nombre de cas et foyers détectés est due en partie à un renforcement de la surveillance dans les zones où des cas de rage ont été confirmés chez des renards. La majorité des cas sauvages a été détectée dans une zone libérée de rage depuis au moins seize ans où il n'y avait pas de campagne de vaccination orale des renards en 2019-2020. 		

¹ Anses laboratoire de Nancy dont LNR rage : Emmanuelle Robardet, Florence Cliquet, Alexandre Servat, Céline Richomme

Cette zone est située à environ 40 km de la zone de vaccination située à la frontière avec la Biélorussie et l'Ukraine (source : OMS). Une présentation de la situation en Pologne à la frontière avec l'Ukraine a été faite au CPVADAAA des 10-11/02/2022 (lien). Les autorités sanitaires polonaises imposent dès à présent la vaccination contre la rage pour les chats, dans les zones infectées, et renforcent celle des chiens, qui est obligatoire depuis 2004, dans tout le pays.

- **Roumanie :** Deux nouveaux cas sauvages chez un blaireau et un renard roux ont été détectés les 11 et 12/09/2023, toujours dans le nord du pays (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023). La Roumanie avait déclaré cinq foyers domestiques de rage en 2021 et un total de 25 cas et 22 foyers de rage en 2022.
- **Slovaquie :** un cas sauvage a été détecté le 30/12/2022 sur un renard. Au total, en 2022, le pays a détecté deux cas sauvages et un cas chez un chien importé (source : Commission européenne ADIS le 09/01/2023). Un foyer a été détecté le 13/12/2022 sur un chien importé intercepté au niveau de la frontière avec la République tchèque. Les investigations épidémiologiques sont en cours (source : Commission Européenne ADIS le 19/12/2022). Le premier cas de rage de 2022, a été détecté le 29/09, chez un blaireau, à l'extrême est du pays (source : Commission européenne ADIS le 31/10/2022). Les dernières déclarations de la Slovaquie datent de 2015 quand cinq cas dans la faune sauvage avaient été déclarés (source : Commission européenne ADIS le 31/10/2022).

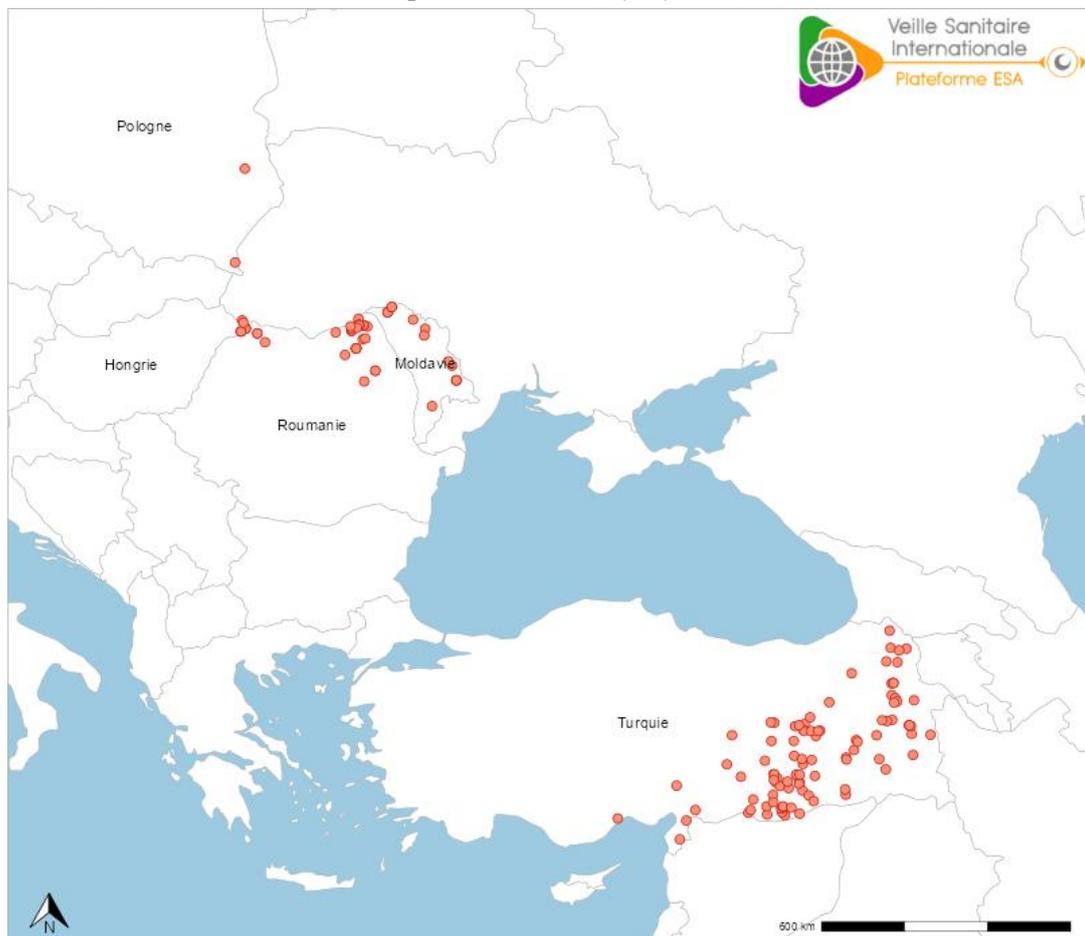
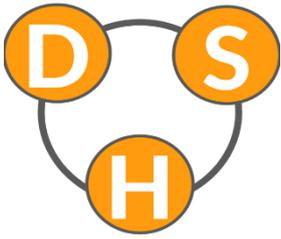


Figure. Localisation des foyers domestiques et cas sauvages de rage du 01/01/2023 au 17/09/2023 en Europe et en Turquie (source : Commission européenne ADIS le 18/09/2023). Les foyers liés à des animaux importés ne figurent pas sur la carte.

- **Est de l'Europe :** les données mises à disposition par la Commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. Les données ADIS confirment que c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Turquie, un total de 187 cas ou foyers a été notifié en 2020 (source : Commission européenne ADIS au 10/11/2020). Un total de 142 cas de rage a été notifié en Turquie en 2021. Pour l'année 2022, au 24/07, 91 foyers ont été notifiés. Il n'y a pas de déclaration de rage dans le système ADIS en Ukraine et en Russie. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas en faune sauvage (Données OMS-Europe) (source : Commission européenne ADIS au 24/07/2022).

Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

	Nouvelle fiche		Fiche actualisée
Situation épidémiologique			
	Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique		Situation épidémiologique en évolution : favorable
			Situation épidémiologique à surveiller
			Situation épidémiologique en évolution : défavorable
			Situation épidémiologique préoccupante
Risque pour les compartiments			
	D	Animaux Domestiques (Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques) ou Détenus , dont la faune sauvage captive	
	S	Animaux Sauvages libres	
	H	Humain	
Plusieurs combinaisons possibles, exemple : 	Coloration orange	Le compartiment est réceptif +/- sensible à l'agent pathogène	
	Coloration grise	Le compartiment n'est ni sensible ni réceptif à l'agent pathogène	

Réceptivité (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à héberger l'agent pathogène, sans forcément développer de signes cliniques.

Sensibilité (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à exprimer des signes cliniques et/ou des lésions dues à un agent pathogène.



Les différentes sources de données utilisées pour les activités de Veille Sanitaire Internationale (VSI) et les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSI-SA) sont détaillées via le bouton ci-contre :

Sources de données pour la VSI

World Organisation for Animal Health (WOAH) (2022). –. Retrieved on 10/10/2022. Data extracted by ESA platform. Reproduced with permission. WOAH bears no responsibility for the integrity or accuracy of the data contained herein, but not limited to, any deletion, manipulation, or reformatting of data that may have occurred beyond its control.

Les archives de BHVSI-SA sont disponibles ci-contre :

BHVSI-SA

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :

Jean-Philippe Amat, Eric Cardinale, Sophie Carles, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Guillaume Gerbier, Viviane Hénaux, Renaud Lancelot, Célia Locquet, Sophie Molia, Eric Niqueux, Marie-Bénédicte Peyrat, Carlène Trévennec, Sylvain Villaudy

Pour toutes questions : plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Abonnez-vous